



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOC
COMP
BPA

DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE

du Référentiel de diplôme du
Brevet Professionnel Agricole



option
Bûcheron

Ce document est destiné aux équipes pédagogiques qui mettent en œuvre un Brevet professionnel agricole option "Bûcheron". Il est associé au référentiel du diplôme et donne les préconisations essentielles pour l'évaluation certificative de ce diplôme. Il ne reprend pas toutes les caractéristiques de l'évaluation dans les diplômes en unités capitalisables renouvelés, décrites dans la note de service UC (DGER/SDPFE/2016-31 du 15/01/2016).

Pour une bonne utilisation, il est souhaitable que les membres de l'équipe enseignante aient pris connaissance de cette note de service et suivi une formation UC : agrément à la conduite de dispositifs d'évaluation.

Tous les documents relatifs au BPA "Bûcheron" sont en ligne sur le site chlorofil.fr.

SOMMAIRE



1 - Présentation du brevet professionnel agricole et de l'option "Bûcheron"	p 5
1.1 - Généralités sur le diplôme du BPA 2024 et positionnement de l'option "Bûcheron"	p 5
1.2 - La structure du référentiel de diplôme du BPA 2024 et de son document complémentaire	p 6
1.3 - Le cadre réglementaire pour la mise en œuvre du BPA "Bûcheron"	p 7
2 - Mise en œuvre de l'évaluation : prescriptions et recommandations	p 8
2.1 - Evaluer des capacités en situations professionnelles : quelques principes	p 8
Compétences, capacités et situation	p 8
Les modalités d'évaluation du BPA "Bûcheron"	p 9
Principes de l'évaluation en situation professionnelle	p 10
Méthode pour l'évaluation en situation professionnelle	p 10
2.2 - Présentation des capacités et cadrage de l'évaluation du BPA "Bûcheron"	p 12
Structure du référentiel de compétences du BPA "Bûcheron"	p 12
Capacités et transitions écologiques	p 13
Capacités et comportements professionnels	p 14
Présentation des capacités et cadrage de leur évaluation	p 14
3 - Champs de compétences et situations professionnelles	p 33
Annexes	p 35
Annexe 1 : Cadrage national du plan d'évaluation du BPA "Bûcheron"	p 36
Annexe 2 : Arrêté de création du BPA "Bûcheron" du 23 janvier 2024	p 39
Annexe 3 : Repères sur les questionnements pour conduire les entretiens d'évaluation et recueillir l'avis des maîtres de stage ou d'apprentissage sur le développement des capacités de leurs stagiaires ou apprentis	p 41



Présentation du Brevet professionnel agricole et de l'option "Bûcheron"

1.1 - Généralités sur le diplôme du BPA 2024 et positionnement de l'option "Bûcheron"

Le brevet professionnel agricole est un diplôme du Ministère chargé de l'Agriculture, qui atteste d'une qualification professionnelle rattachée à un secteur ou une filière professionnelle. Il est enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et classé au niveau 3 de qualification du cadre national des certifications professionnelles (CNCP)¹. Spécifique à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage, il peut également être obtenu par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Sa finalité est l'insertion professionnelle directe et il s'adresse à un public qui a déjà construit/défini son projet professionnel de salariat, parfois déjà inséré dans la vie sociale et le monde du travail et qui vient chercher un premier niveau de maîtrise et de pratique professionnelle dans le secteur professionnel qui l'intéresse : adultes cherchant un retour à l'emploi, en reconversion professionnelle ou en quête de reconnaissance de qualifications, apprentis au

clair avec leur orientation professionnelle. Sa rénovation a été pensée dans une logique de professionnalisation des candidats, pour leur permettre de développer ou compléter leur éventail de compétences en adéquation avec leur projet d'insertion et les besoins et attentes du marché. Il n'a pas été construit comme un outil de formation pour préparer l'accès au diplôme de niveau supérieur (BP ou Bac pro) dans une logique de parcours de formation.

Un brevet professionnel agricole est une certification centrée sur un profil d'emploi qui peut s'exercer dans des configurations variées. Il vise la prise en charge des différentes situations professionnelles emblématiques de ce profil d'emploi, cette prise en charge supposant le développement et l'articulation de savoirs, savoir-faire et comportements professionnels.

Cinq options ont été rénovées en 2022-2023 dans les secteurs et sur des profils où les analyses du travail ont montré des besoins en emplois à un niveau 3 de qualification sur le marché du travail. Les anciennes spécialités ont disparu

¹ Décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 au cadre national des certifications professionnelles

Secteur professionnel	Anciens BPA (2005-2006)	BPA rénovés (2024)
Production	BPA Travaux des productions animales	BPA Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères
Production	BPA Travaux de la vigne et du vin	BPA Ouvrier viticole
Production	BPA Travaux des productions horticoles	BPA Ouvrier maraîcher
Aménagements paysagers	BPA Travaux d'aménagements paysagers	BPA Ouvrier spécialisé en paysage
Forêt	BPA Travaux forestiers	BPA Bûcheron

Positionnement du BPA "Bûcheron" : profil d'emploi, niveau d'autonomie, périmètre d'activité et maîtrise associée

Le BPA "Bûcheron" atteste d'une qualification professionnelle dans le secteur de la forêt.

Le BPA "Bûcheron" vise un **profil d'emploi d'ouvrier forestier au sol et à pied qui réalise les travaux manuels de récolte de bois hors configurations dangereuses/déliées (chablis et chandelles)**. Il intervient sur des chantiers d'abattage et de façonnage manuels inaccessibles ou interdits aux machines forestières, ou sur des chantiers semi-mécanisés en complémentarité avec elles. **Il mène par ailleurs des travaux de débroussaillage** dont la nature et la finalité varient selon le territoire d'implantation de l'entreprise : débroussaillages systématiques visant l'accessibilité des chantiers de coupe et des massifs, débroussaillages plus sélectifs visant l'ouverture des milieux forestiers pour les entretenir et les protéger.

L'ouvrier "Bûcheron" travaille **sous la responsabilité d'un chef d'équipe ou directement sous le contrôle régulier/intermittent d'un entrepreneur de travaux forestiers**. Les consignes lui sont données quotidiennement ou pour un chantier : elles concernent le travail à conduire et les conditions de sa réalisation.

Il se concentre sur les tâches/travaux qui lui ont été assignés et est responsable de leur réalisation : il sait comment ça va se passer, s'organise dans la manière dont il va effectuer les travaux et avec le matériel nécessaire : c'est lui qui choisit la technique et la met en œuvre. Il est également responsable de l'entretien et du maintien en état fonctionnel/de marche de ses outils : tronçonneuse et débroussailleuse + outils à main de coupe et de manipulation des bois. Même si les chantiers de récolte forestière sont pris en charge par des équipes de bûcherons souvent organisés en binôme et en contact entre eux, il est le plus souvent amené à travailler seul sur son aire d'abattage ("Un opérateur = un arbre"). Lorsque les conditions d'abattage et de façonnage d'un arbre sont trop complexes, il alerte son supérieur. Son cœur de métier sur les chantiers de récolte est double :

- Les travaux de bûcheronnage - abattage et façonnage : supposent agilité et précision dans la manipulation de la tronçonneuse et des outils associés, la maîtrise des différentes techniques d'abattage et la capacité à exploiter les potentialités de l'arbre au regard de la commande.
- Les travaux d'entretien et de protection des espaces boisés en lien avec les enjeux d'aménagement du territoire rural et de multifonctionnalité des forêts et de la prévention des risques naturels : requièrent une utilisation de la débroussailleuse forestière fonction de la plus ou moins forte sélectivité du débroussaillage.

Dans un cadre de travail de plus en plus accidentogène, il a une vigilance permanente envers sa sécurité et a conscience que la façon dont il travaille peut engendrer des risques pour lui et ses collègues qu'il doit prévenir. **Il respecte la réglementation relative au travail en sécurité en forêt. Il est également en mesure de travailler avec les risques inhérents à son exercice professionnel en toute conscience** : il cherche à éliminer sinon réduire au maximum les dangers et risques associés et, quand ce n'est pas possible, adapte la conduite de son action en les prenant en compte.

Lorsqu'il est mis en œuvre en formation professionnelle continue, le brevet professionnel agricole fait l'objet d'une formation d'une durée minimum de 800 heures en centre de formation et de 8 à 12 semaines de périodes en milieu professionnel.

En apprentissage, la durée de la formation en centre dépend de la durée du contrat d'apprentissage. Au minimum, pour un parcours complet, elle doit être de 800 heures pour un contrat d'apprentissage de 24 mois. La durée du contrat d'apprentissage peut être réduite selon les dispositions prévues par le code du travail.

Les durées réglementaires de formation et de stage sont définies dans le décret n°2020-1069 du 17 Août 2020 et précisées dans chaque arrêté de création : arrêté du 23 janvier 2024 pour le BPA Bûcheron. Elles peuvent être aménagées par l'équipe à partir du positionnement du candidat et de la validation de ses acquis académiques.

Un brevet professionnel agricole est un diplôme organisé et délivré en unités capitalisables (UC). Chaque UC correspond à une capacité du référentiel de compétences et peut être obtenue indépendamment. La validation d'une UC permet l'attribution d'un bloc de compétences dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la VAE.

1.2 - La structure du référentiel de diplôme du BPA 2024 et de son document complémentaire

En cohérence avec les attendus de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel (Loi n°2018-771 du 5 Septembre 2018) et les prescriptions du code du travail qui en découlent (Art L6113-1), le référentiel d'un brevet professionnel agricole, comme ceux des autres certifications professionnelles du Ministère

chargé de l'agriculture, comporte désormais trois parties :

- **un référentiel d'activités** élaboré à partir de l'analyse des emplois et du travail, qui présente le contexte et les évolutions du secteur relatif à l'option, décrit le/s emploi/s visé/s, dresse la liste des activités correspondantes, regroupées par fonctions (ensemble d'activités concourant à la même finalité du travail) et décrit les situations de travail exercées ;
- **un référentiel de compétences** constitué de la liste des capacités attestées par l'obtention du diplôme. Il donne à voir quels potentiels d'action en situation le candidat développera dans son parcours de formation ;
- **un référentiel d'évaluation** qui précise, pour chaque capacité, le cadrage de l'évaluation certificative, soit les modalités et les critères retenus pour l'évaluation des capacités du référentiel de compétences.

Il n'existe pas de référentiel de formation pour les diplômes et certificats de spécialisation (CS) en UC : la nature et les horaires des enseignements ne sont pas fixés ; seul un volume horaire global de formation minimal est défini dans l'arrêté de création. Les contenus et l'organisation de la formation sont élaborés par les équipes pédagogiques en fonction de leur stratégie pédagogique, des opportunités locales et de leurs partenariats avec la profession.

Un document complémentaire est associé au référentiel du brevet professionnel agricole. Il présente/décrypte les capacités attestées par l'obtention du diplôme et réunit des prescriptions et des recommandations pour l'évaluation des capacités du diplôme.

Le référentiel et son document complémentaire sont les outils de référence des formateurs qui doivent en prendre connaissance quel que soit leur domaine d'intervention pour la mise en œuvre de l'évaluation et de la formation

1.3 - Le cadre réglementaire pour la mise en œuvre du BPA "Bûcheron"

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en unités capitalisables du ministère chargé de l'agriculture s'appliquent aux brevets professionnels agricoles. Elles sont définies dans la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 15 Janvier 2016.

La mise en œuvre du brevet professionnel agricole est soumise à une habilitation préalable délivrée par le DRAAF selon une procédure définie dans la note de service DGER/SDPFE/2014-109 du 13 février 2014. Les équipes pédagogiques du BPA Bûcheron élaborent le plan d'évaluation et les épreuves à partir d'investigations sur les situations professionnelles menées auprès des professionnels locaux réalisant des travaux manuels de récolte du bois et des travaux de débroussaillage afin d'élaborer et d'adapter la formation et l'évaluation aux caractéristiques locales de l'emploi et aux besoins du marché du travail sur leur territoire.

Les unités capitalisables d'adaptation régionale à l'emploi (UCARE) des différentes options du BPA ont été définies et construites au niveau national à partir des analyses du travail en même temps que les autres blocs de compétences : une liste est indiquée pour chaque option dans le référentiel de certification. Celle du BPA option Bûcheron en compte trois. L'habilitation pour mettre en œuvre l'UCARE ou les UCARE choisies est soumise à la même procédure que les autres UCARE des diplômes en UC du Ministère (NS DGER/SDPFE/2020-275 du 11 Mai 2020).

Le référentiel du BPA "Bûcheron" est annexé à son arrêté de création. Comme pour toutes les autres certifications en UC, le référentiel, le document complémentaire et les textes réglementaires associés sont téléchargeables sur le site internet de l'enseignement agricole, Chlorofil, à l'adresse suivante :

<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bpa/bpa-bûcheron>



Diplômes et ressources pour l'enseignement



Formations et diplômes de l'enseignement secondaire et supérieur court

BPA - Brevet professionnel agricole



Bûcheron

Mise en œuvre de l'évaluation :

Recommandations et prescriptions

2.1 - Evaluer des capacités en situation professionnelles : quelques principes

Compétences, capacités et situations

Au Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA), le choix a été fait de rédiger le référentiel de compétences sous la forme d'une liste de capacités conçues comme des compétences en devenir, qui s'avèreront avec la pratique et l'expérience. Les capacités certifiées peuvent être considérées comme les précurseurs des compétences clefs du ou des emplois visés par le diplôme. Les compétences sont du côté des professionnels confirmés. Un nouveau diplômé n'est pas encore un professionnel compétent : il est débutant, considéré comme "capable". Autrement dit, l'approche capacitaire repose sur l'idée qu'un apprenant ayant acquis les capacités d'un diplôme deviendra compétent en situation avec l'entraînement.

Une capacité exprime le potentiel d'un individu en termes de combinatoire de connaissances, savoir-faire et comportements (MAAF 2010). Elle peut être définie comme le pouvoir d'agir efficacement d'une personne dans une famille de situations, fondé sur la mobilisation et la combinaison de ressources multiples : connaissances, savoir-faire, techniques et gestes, comportements et postures. Par famille de situations, on entend des situations proches qui présentent des traits communs : elles répondent aux mêmes buts, mobilisent les mêmes ressources, font appel à des raisonnements similaires.

Être capable, c'est posséder le potentiel d'action nécessaire pour faire face aux situations professionnelles emblématiques de l'emploi visé. Ce potentiel repose sur l'articulation dans l'action du faire, de l'agir, et du penser, du raisonnement. La délivrance d'un diplôme du

MASA correspond à l'assurance que la personne qui l'obtient est en mesure de prendre en charge les familles de situations que recouvre chacune des capacités. Ces dernières ne couvrent pas toutes les situations professionnelles qu'un bûcheron peut rencontrer dans la structure qui l'emploie, mais ciblent celles qui sont au cœur de son emploi, les plus significatives de sa compétence, indépendamment des particularités territoriales des massifs forestiers.

Capacités et situations sont indissociables : le développement des capacités passe par des mises en situations professionnelles variées, qui mobilisent des ressources plurielles et combinées. Le candidat apprend à prendre en charge globalement la situation qu'il rencontre : il s'agit pour lui de manipuler l'ensemble des composantes de la situation, d'identifier celles qui sont essentielles pour construire la réponse la plus adaptée à partir des connaissances, techniques, comportements qu'il mobilise et articule. Pour chaque famille de situations, il développe un modèle – ou un schéma – d'action qu'il adapte à chaque fois à la situation forcément particulière qu'il rencontre. Le passage de la réponse adaptée à la situation unique en cours à la construction d'une réponse plus générique adaptée non seulement à cette situation-là, mais aussi à l'ensemble des autres situations de la même famille signe le développement de la capacité. La capacité est donc le pouvoir qu'a la personne d'adapter la conduite de son action à une famille de situations donnée.

Les modalités d'évaluation du BPA "Bûcheron"

Le brevet professionnel agricole "Bûcheron" est organisé et délivré en 6 unités capitalisables (UC) de même nature, chacune d'elle correspondant à un bloc de compétences, lui-même équivalent à une capacité globale qui regroupe deux capacités. L'unité de certification délivrée est l'UC, mais ce sont les capacités constitutives du bloc - donc de la capacité globale - qui doivent être évaluées et validées pour obtenir l'UC.

Dans le brevet professionnel agricole "Bûcheron", les capacités C2, C3, C4, C5 et C6 sont obligatoirement évaluées selon la modalité : "évaluation en situation professionnelle". Cette

prescription ne s'applique pas à la C1, qui peut, selon les choix du centre de formation et sous réserve d'agrément par le jury, se dérouler en situation professionnelle ou selon une autre modalité. **Le travail en sécurité est une condition *sine qua non* pour valider l'ensemble des capacités** relatives à la réalisation de travaux. L'évaluation de la capacité C2.2 est cadrée par des modalités complémentaires.

Capacités	Unités capitalisables	Prescriptions pour l'évaluation
C1	UC1 : Développer son identité professionnelle de bûcheron	
C2	UC2 : Réaliser des travaux d'abattage manuel sur un chantier de récolte de bois	Évaluation en situation professionnelle <i>L'épreuve pour valider la C2.2 portera a minima sur deux situations différentes d'abattage en lien avec les SPS du champ Abattages manuels</i>
C3	UC3 : Réaliser des travaux de façonnage manuel sur un chantier de récolte de bois	Évaluation en situation professionnelle
C4	UC4 : Réaliser des travaux manuels de débroussaillage forestier	Évaluation en situation professionnelle
C5	UC5 : Réaliser des travaux d'entretien courant du matériel forestier portatif	Évaluation en situation professionnelle
C6	UC6 : UCARE <i>Bloc à choisir dans la liste du référentiel de certification en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière.</i>	Évaluation en situation professionnelle

Principes de l'évaluation en situation professionnelle

De même que le développement des capacités s'appuie sur des mises en situation, la vérification de leur mise en place suppose de mettre le candidat dans les mêmes types de situation et d'apprécier la façon dont il mobilise et articule les ressources dont il dispose pour faire face à la situation rencontrée et les adapte dans d'autres situations du même type.

L'approche capacitaire a des conséquences sur l'évaluation : c'est la capacité du candidat qui est évaluée, son pouvoir d'action en situation, pas ses connaissances ni ses savoir-faire dans telle ou telle discipline ou dans tel ou tel module. Cela suppose de se démarquer des pratiques d'évaluation basées sur le contrôle de connaissances déconnectées de leur usage et la vérification de savoir-faire procéduraux. La validation d'une capacité nécessite de réaliser une évaluation globale, en situation, dans laquelle le candidat est amené à utiliser et adapter ce qu'il sait et sait faire en fonction du contexte particulier qu'il rencontre et des caractéristiques principales qu'il retient pour faire ce qui lui est demandé et prendre en main la situation.

Dans une évaluation en situation professionnelle, pour vérifier le développement d'une capacité, regarder le résultat de l'action ou la seule performance du candidat – ce qui est directement visible ou accessible dans le travail demandé dans le cadre de la situation d'évaluation – ne suffit pas. La prise en compte des raisonnements qui ont permis d'arriver à ce résultat et ont accompagné le déroulement de l'action, de la façon dont le candidat pense son action, des savoirs, techniques, savoir-faire et comportements qu'il mobilise et combine dans la situation, est nécessaire.

La construction et l'organisation de l'épreuve doivent donc permettre au formateur évaluateur d'accéder à ces raisonnements et de vérifier l'adaptation du candidat à la situation support de l'évaluation, à des variations de cette situation – de ses caractéristiques – ou à des situations proches. Au-delà de la prise en charge de la situation particulière qui sert de support à l'évaluation, c'est le potentiel à s'adapter à l'ensemble des situations d'une même famille qui indique le développement de la capacité et qui est visé dans l'évaluation certificative.

Le formateur-évaluateur, pour juger de la construction de la capacité chez le candidat, ne se réfère pas aux seules actions d'exécution – le "faire" – et ne prend pas non plus seulement en compte les connaissances énoncées. Il regarde comment le candidat a mobilisé et combiné ce qu'il sait et ce qu'il sait faire – ses ressources – dans la situation vécue, dans des variations de cette situation et dans d'autres situations du même type. Il vérifie que le candidat a développé le triptyque faire + raisonner + s'adapter correspondant à la capacité. La nature et les modalités choisies pour chaque épreuve doivent donc permettre, dans le respect du cadre réglementaire, d'une part la mobilisation des raisonnements et ressources associées, d'autre part leur expression par le candidat.

Méthode pour l'évaluation en situation professionnelle

Pour rappel, dans les diplômes en UC, chaque capacité constitutive du bloc ne peut être évaluée qu'une fois et le nombre total d'épreuves est au plus égal à 1,5 fois le nombre d'UC, soit 9 dans le cas du BPA "Bûcheron". L'ensemble des épreuves doit permettre la validation de toutes les capacités du référentiel de certification.

Dans les centres, en amont de la formation, pour construire les situations et les épreuves supports de l'évaluation adaptées à l'expression des capacités des candidats, les équipes doivent réaliser des analyses de situations de travail en lien avec les champs de compétences et les SPS du référentiel d'activités.

Une évaluation en situation professionnelle comporte les caractéristiques suivantes :

- Elle place le candidat dans des situations les plus proches possibles des situations professionnelles emblématiques du profil d'emploi visé par le BPA. Elle est donc construite en lien avec les SPS du référentiel de diplôme d'une part, avec le périmètre de la capacité à évaluer d'autre part.
- Elle prévoit la réalisation d'une production, d'un travail (une "tâche") en lien avec les différents travaux confiés aux titulaires de l'emploi visé par le BPA : cette production correspond à la partie "observable" de l'action du candidat.

- Elle met à jour les raisonnements qui sous-tendent et déterminent cette production. Ces raisonnements constituent la partie cognitive, mentale, de l'action du candidat.
- Elle permet de regarder la façon dont le candidat, à partir de la production à laquelle il aboutit, s'est approprié les caractéristiques de la situation, a mobilisé les ressources nécessaires et a adapté son raisonnement aux particularités de cette situation, à des variations de cette situation et à d'autres situations du même type.

Au niveau 3, les productions attendues du candidat correspondent à la réalisation de différents types de travaux d'interventions : abattage d'un arbre de valeur, traitement des charpentières d'un feuillu, découpe d'une grume en plusieurs sous-produits, entretien bisannuel d'un pare-feu, réouverture sélective d'un milieu boisé, etc. Ce que le formateur-évaluateur cherche à mettre à jour dans l'évaluation, c'est la réflexion, la démarche qui a prévalu dans la réalisation des travaux que le candidat a pris en charge pour faire la preuve de sa capacité : le résultat final auquel il est parvenu, mais aussi la manière dont il s'y est pris pour le faire. L'évaluation est ciblée sur ce qui a été pris en compte et mis en lien pour aboutir à la production.

Les modalités d'évaluation en situation professionnelle restent à l'initiative des équipes, mais doivent permettre au candidat d'exprimer au mieux son potentiel – sa capacité.

Dans le cas où la modalité retenue serait celle d'une production associée à un entretien d'évaluation, quelques recommandations spécifiques peuvent être faites :

- La production à réaliser, quelle que soit la forme choisie par l'équipe enseignante, peut faire l'objet de traces qui permettent de rendre compte de la démarche et du raisonnement du candidat. Il peut s'agir de documents écrits, de photos, schémas, croquis, de vidéos, etc.
- L'entretien d'évaluation, notamment fondé sur l'utilisation de techniques d'explicitation, cherche à accéder au raisonnement ayant permis cette production. Pour mener cet entretien, l'évaluateur doit en maîtriser les techniques et principes associés et bien connaître la capacité qui est visée, son périmètre, les SPS qu'elle recouvre et les

ressources qu'elle mobilise, ainsi que les critères qui permettent de l'évaluer.

Le formateur-évaluateur doit guider l'entretien de façon à obtenir les informations qu'il recherche, les indices qui vont lui permettre de constater si la capacité visée est acquise : outre la pertinence et la cohérence des raisonnements du candidat, l'entretien cherche à tester son adaptation à des variations de la situation et à la diversité des situations rencontrées (cf. Grille de questionnement en Annexe 3).

Les références utilisées pour juger de la mise en place des différentes capacités regroupées au sein des capacités globales sont constituées par :

- Les critères généraux, déterminés au niveau national, qui figurent dans le référentiel d'évaluation et sont repris dans le chapitre 1.2 de ce document. Quel que soit le choix de la situation de travail support de l'évaluation, ils s'imposent à toutes les équipes. Dans le BPA "Bûcheron", chaque capacité constitutive d'une capacité globale est évaluée à partir de deux ou trois critères qui ciblent les éléments clés centraux/essentiels à prendre en compte dans l'activité développée par le candidat pour prendre en charge la situation et plus globalement la famille de situations dans laquelle il se trouve. Significatifs de la capacité, ils orientent la prise de décision de l'évaluateur, et indiquent les repères choisis pour servir de base à la formulation du jugement évaluatif sur sa mise en place. Ils sont propres à chaque capacité et donc aux familles de situations que ces dernières recouvrent.
- Des indicateurs, propres aux situations supports des évaluations choisies par l'équipe pédagogique et donc à définir à partir des particularités de ces situations. Contextualisés et concrets, les indicateurs spécifient les critères. Ils permettent à l'évaluateur d'investiguer et d'étayer son jugement sur chaque critère. Ils ne constituent pas une liste de points à vérifier obligatoirement ; ils ne donnent pas lieu à une évaluation sommative (x points pour chaque indicateur). Ceux qui figurent dans ce document sont donnés à titre d'exemples et ne sont donc pas à prendre tels quels dans les grilles d'évaluation. Ils ne constituent pas non plus le plan ou les contenus des cours.

Critères et indicateurs sont reportés dans les grilles d'évaluation agréées par le jury.

Pour formuler son jugement, le formateur-évaluateur prend également appui sur l'appréciation du tuteur sur le développement de la capacité (cf. Grille de recueil en Annexe 3). Si le maître de stage ou d'apprentissage est au plus proche de la réalité du travail effectué, en revanche, il ne maîtrise pas forcément toutes les visées ni la technique de l'évaluation. C'est donc le formateur-évaluateur qui est *in fine* le seul responsable de l'évaluation.

Au final, le formateur-évaluateur formule une appréciation globale sur l'atteinte de chaque capacité constitutive de la capacité globale au terme de la situation d'évaluation qui permet de vérifier sa mise en place, en vue de proposer au jury la validation ou non de chacune des UC, conformément aux textes en vigueur.

2.2. Présentation des capacités et cadrage de l'évaluation du BPA "Bûcheron"

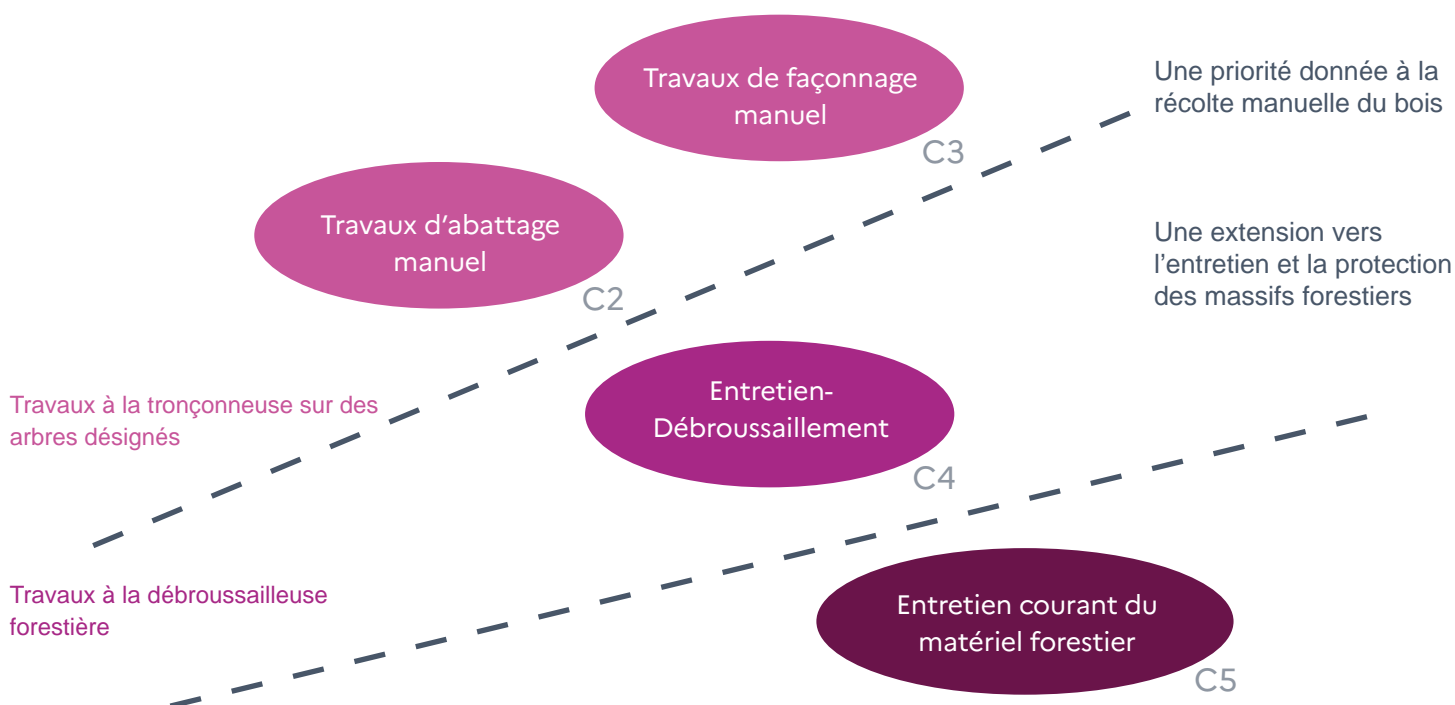
Structure du référentiel de compétences du BPA "Bûcheron"

Le référentiel de compétences du BPA "Bûcheron" est constitué de 6 capacités, qui correspondent chacune à une UC :

- La capacité C1 est commune à tous les BPA, mais elle est déclinée de manière spécifique à chaque option. C'est une capacité socle au sens où elle permet le développement des autres capacités du diplôme. Elle vise la construction d'une identité au travail comme bûcheron dans un contexte de transition écologique.
- Les capacités C2, C3, C4 et C5 correspondent aux différents domaines d'action professionnelle d'un bûcheron qui travaille sous encadrement intermittent et réalise différents travaux manuels de récolte du bois et de débroussaillage (cf. schéma ci-dessous).
- La capacité C6-UCARE, qui cible une adaptation à des enjeux professionnels particuliers, est à choisir en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière dans la liste indiquée dans le référentiel de certification.

Les domaines d'action professionnelle de Bûcheron

A partir des instructions du responsable et sous son contrôle intermittent



Les capacités du BPA "Bûcheron"

C1. Développer son identité professionnelle de Bûcheron

- C1.1 Intégrer le milieu professionnel de la forêt
- C1.2 Positionner des pratiques professionnelles au regard d'enjeux écologiques

C2. Réaliser des travaux d'abattage manuel sur un chantier de récolte de bois

- C2.1 Préparer les conditions de son intervention sur un chantier
- C2.2 Réaliser des abattages manuels directionnels d'arbres désignés

C3. Réaliser des travaux de façonnage manuel sur un chantier de récolte de bois

- C3.1 Réaliser le traitement d'un houpier
- C3.2 Réaliser le façonnage d'un fût

C4. Réaliser des travaux de débroussaillage forestier

- C4.1 Réaliser des travaux de débroussaillage systématique
- C4.2 Réaliser des travaux de débroussaillages sélectif

C5. Réaliser des travaux d'entretien courant du matériel forestier portatif

- C5.1 Réaliser la maintenance conditionnelle de la tronçonneuse, de la débroussailleuse forestière et des outils forestiers
- C5.2 Réaliser des petites réparations sur la tronçonneuse et la débroussailleuse forestière

C5. UCARE

Bloc à choisir dans la liste indiquée dans le référentiel de certification en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière

**Capacités et transitions agroécologiques :
d'un contexte de travail à une dimension
intrinsèque de l'activité en situation
professionnelle**

L'introduction des transitions écologiques dans les référentiels vise à permettre aux candidats futurs professionnels titulaires du BPA d'interroger leurs pratiques, leurs raisonnements et leur éthique professionnelle. Elle leur permet en particulier de se questionner sur les impacts de leurs pratiques sur les écosystèmes et les ressources communes, sur la façon dont ils peuvent les adapter pour faire face aux dérèglements climatiques sinon atténuer les effets de ces derniers, pour que la prise en compte de ces enjeux ne soit plus seulement un contexte de travail, mais devienne une dimension intrinsèque de leur activité en situation.

Au vu des profils d'emplois d'exécution de travaux visés et de leur niveau de responsabilité et d'autonomie, les titulaires du BPA ne sont pas en position de décider de leurs pratiques ou des travaux qu'ils réalisent. Ils peuvent cependant développer une meilleure compréhension du fonctionnement du vivant avec lequel ils travaillent afin de mieux évaluer leur rôle dans

la préservation ou l'amélioration des ressources communes selon les types de pratiques qu'ils mettent en œuvre ou la manière dont ils les réalisent... et ainsi être en mesure de repérer les pratiques et/ou modalités opératoires plus ou moins respectueuses de l'environnement et favorables à la résilience des écosystèmes forestiers.

Pour le BPA "Bûcheron", les questions de transitions sont présentes à plusieurs endroits dans le référentiel de diplôme :

- dans certaines SPS davantage marqueurs/porteuses de ces enjeux, et dans les finalités du travail des champs professionnels qui les regroupent : le champ de compétences "Débroussaillage manuel" a ainsi pour finalité "Réaliser l'entretien et la protection des espaces boisés" ;
- dans la capacité C1 dédiée "Développer son identité professionnelle de bûcheron" avec ses deux capacités constitutives "Intégrer le milieu professionnel de la forêt" et "Positionner des pratiques professionnelles au regard d'enjeux écologiques" qui visent à prendre du recul sur la manière dont le secteur forestier est impacté/interrogé par

les transitions écologiques et sur la manière dont le bûcheron peut y contribuer par des pratiques plus ou moins durables ;

- dans les capacités relatives à la réalisation des travaux, à travers certains critères qui insistent sur l'observation et le diagnostic des arbres dans leur contexte pour agir au plus juste selon leur essence et leurs caractéristiques dans l'écosystème forestier.

Capacités et comportements professionnels : la prise en compte des compétences transversales ou psychosociales

Le développement des capacités repose également sur le développement de comportements et de postures professionnels au cœur de l'emploi visé par la certification et des situations qui le composent : ils constituent une troisième catégorie de ressources incontournable à mobiliser et combiner aux autres – les connaissances et les savoir-faire, gestes et techniques – pour prendre en charge les différentes situations de travail de bûcheron dans leur globalité. Ils sont à travailler/entraîner en formation au même titre que les autres catégories et à intégrer dans l'évaluation des capacités.

Pour les BPA, les analyses du travail des titulaires de l'emploi et de leurs employeurs ont permis d'identifier différents comportements et postures professionnels attendus en priorité des ouvriers travaillant sous surveillance et contrôles intermittents/périodiques de leur responsable :

- La nécessité de travailler en sécurité, quelle que soit la situation de travail rencontrée et prise en charge.
- L'observation permanente du vivant sur lequel porte le travail - le végétal, l'animal - tout au long du chantier, pour décider de sa façon de travailler, l'adapter aux particularités de la situation et repérer les anomalies à signaler. La vigilance continue envers les arbres et leurs réactions reste une caractéristique clé du travail dans les travaux forestiers. Ce temps préalable à l'action et

pour l'action tout au long du chantier, lors duquel le bûcheron regarde, écoute, sent et ressent la situation est aussi une dimension du travail essentielle dans un contexte de transitions.

- L'organisation de son travail de manière à rationaliser son déroulé et enchaîner les opérations avec le moins d'interruptions possibles et de manière fluide pour être efficace et ne pas gêner les collègues.
- La préservation de sa santé du travail et la prévention des blessures, en particulier à travers la mise en œuvre des principes de l'ergonomie : préparation physique préalable, gestes, postures...

Pour les travaux forestiers et de débroussaillage, ont également été évoqués :

- La précision et la propreté des coupes
- Les finitions des chantiers relatives au traitement des rémanents et des souches en lien avec le cahier des charges
- Le fait de pouvoir travailler sur des chantiers physiques et longs, avec des tâches parfois répétitives à effectuer, qui demandent le maintien de sa concentration dans la durée ainsi que de l'endurance physique.

Ces comportements et postures rejoignent, pour certains d'entre eux, les compétences transversales et/ou psychosociales telles qu'elles sont parfois définies dans les différentes classifications des différents organismes ou institutions en charge de l'éducation ou de la promotion de la santé.

Pour les BPA, le choix a été fait de faire apparaître ces comportements et postures en particulier dans les critères et les indicateurs des capacités relatives à la réalisation de travaux afin de permettre leur prise en compte dans l'évaluation du développement de chaque capacité.

Le développement de la capacité C1.1 permet aussi de revenir sur les comportements professionnels de l'ouvrier pour les identifier, les conscientiser, discuter de leur rôle dans l'exercice professionnel et dans ce qui fait la compétence et pouvoir les travailler/développer.

Présentation des capacités et cadrage de leur évaluation

Pour aider les équipes à construire les situations d'évaluation permettant de vérifier le développement de l'ensemble des capacités constitutives des différentes capacités globales – ou blocs – du BPA "Bûcheron" en vue de la délivrance des UC correspondantes, chaque capacité globale fait l'objet d'une présentation préalable :

- Présentation rapide de la capacité globale.
- Rappel du champ de compétences et des SPS auxquels elle se réfère (Tableau).
- Puis pour chacune des deux capacités qui constituent le bloc, présentation du périmètre, ce que chaque capacité recouvre, ses limites-contours :
 - Les travaux ou situations de travail auxquelles elle s'adosse en lien avec les SPS qui ont été rappelées et leurs objectifs.
 - Quelques caractéristiques saillantes de ces travaux ou situations, qui sont déterminantes/ orientent la conduite de l'action dans leur prise en charge.
 - Les éléments clés/centraux qui sont au cœur de la capacité, qui organisent l'action et les raisonnements professionnels en situation, dont la construction est indispensable à la mise en place de la capacité.

Le cadrage de l'évaluation rappelle les modalités particulières d'évaluation – hors l'évaluation en situation professionnelle – et précise pour chaque capacité constitutive de la capacité globale les critères d'évaluation obligatoires à prendre en compte. Des exemples d'indicateurs à adapter par les équipes sont également proposés.

Cette présentation des capacités a aussi pour objectif d'aider les équipes à mieux se les approprier pour élaborer leur formation à partir des situations qui constituent l'emploi visé.



C1.1. Intégrer le milieu professionnel de la forêt

C1.2. Positionner des pratiques professionnelles au regard d'enjeux écologiques

La **capacité C1 cible la construction d'une identité au travail comme bûcheron dans un contexte de transitions écologiques**. Cette construction suppose de prendre du recul vis-à-vis de ses pratiques professionnelles et de développer une réflexivité sur sa trajectoire et ses expériences. Dans un métier qui a à faire avec le vivant, elle s'articule autour de deux processus principaux :

- L'affiliation à la communauté professionnelle de la forêt, qui passe par l'appropriation de ce qui la caractérise, l'organise, la fait exister, et la construction d'une manière singulière de participer à cette communauté (Capacité C1.1) ;
- L'appropriation des enjeux liés aux transitions agroécologiques dans son secteur, son emploi et ses pratiques de bûcheron (Capacité C1.2).

Les transitions à engager ou poursuivre pour adapter les pratiques aux dérèglements climatiques et atténuer les effets de ces derniers ainsi que l'érosion de la biodiversité font évoluer le travail à effectuer et transforment progressivement les emplois/métiers. La prise en compte des effets de ses activités forestières, récolte manuelle du bois et débroussaillage, sur les écosystèmes devient une dimension intrinsèque de l'activité de bûcheron : chacun, quels que soient son statut et sa place dans l'entreprise, est concerné à son niveau et peut s'interroger sur la façon dont il contribue dans son exercice professionnel aux transitions écologiques.

La construction de l'identité professionnelle est un processus évolutif, qui se développe tout au long de la vie professionnelle, mais la formation – au centre et en milieu professionnel –, au-delà

de l'apprentissage des savoir-faire professionnels, peut contribuer à en poser les bases. Ce sont ces bases qui feront l'objet de la certification.

La capacité C1.1. "**Intégrer le milieu professionnel de la forêt**" vise l'intégration dans le milieu professionnel de la forêt. Ce dernier se caractérise par :

- son organisation socio-économique et socio professionnelle (acteurs, syndicats, associations...) et son fonctionnement
- son histoire, sa culture, ses normes et ses valeurs, son langage, ses symboles...
- ses dynamiques d'évolution, ses enjeux et ses débats.

Cette intégration se joue à différentes échelles : celle de la filière, celle de l'entreprise et celle du travail et de ses caractéristiques. L'objectif pour le bûcheron est à la fois de s'approprier des repères/références dans les différentes dimensions qui définissent le milieu professionnel, et de s'acculturer à la communauté professionnelle particulière qu'il côtoie au quotidien pour construire son positionnement professionnel.

Au gré de ses expériences et de sa trajectoire professionnelles, il est amené à :

- repérer ce qui fait identité commune au sein du secteur de la forêt, ce qui le structure, l'organise et le définit comme milieu professionnel ;
- identifier ce qui fait identité pour lui dans ce milieu, ce qui lui parle, avec quoi il est en accord mais aussi ce qui le questionne, fait conflit ou dilemme et met en tension pour progressivement définir sa conception du métier et sa façon d'être professionnel de la forêt.

Cette inscription dans le milieu professionnel de la forêt est également l'occasion de réfléchir aux comportements professionnels indispensables à l'exercice du travail de bûcheron et à sa pérennité dans l'emploi ainsi qu'aux possibilités d'évolution. Cette réflexion suppose de définir et mettre en lien :

- les finalités et valeurs de l'entreprise et les choix de conduite et d'organisation du travail de l'équipe ou des équipes : qui est responsable de quoi, quelles interdépendances des postes et des circulations d'informations, avec quelle responsabilité et quel degré d'autonomie et d'initiative... ;
- les caractéristiques du travail proprement dit : travail avec le vivant, plus ou moins polyvalent/spécialisé, saisonnier, solitaire ou en équipe, accidentogène, physique et parfois répétitif, dans le froid, l'humidité ou la chaleur, ...
- avec ses attendus : travail en sécurité et attention à sa santé, respect des horaires, endurance et concentration, vigilance constante envers les arbres et leurs réactions, rendement, coopération avec les autres opérateurs présents et prise en compte des besoins des opérateurs aval, finitions des chantiers, soin apporté à ses outils et matériels, attention à soi et aux autres, ...

Le bûcheron répond au questionnement suivant : quel bûcheron je suis et je veux être ? Dans quel cadre/contexte professionnel je m'inscris et comment je me l'approprie et l'investis ? Quel est mon rôle, ma place, qu'attend-on de moi ? A quelles conditions suis-je prêt à m'engager dans ce travail ? A quoi je contribue/participe ? A quels enjeux je répons et de quelle manière ?

Pour valider cette capacité, on évaluera que le candidat, dans son cheminement et à partir de ses expériences professionnelles, s'est approprié des repères/références et les enjeux du milieu de la forêt - aux échelles de la filière, de l'entreprise et des conditions de travail - et qu'il les mobilise pour définir et étayer son positionnement professionnel, sa façon personnelle d'investir et d'exercer l'emploi de bûcheron.

La capacité C1.2. "Positionner des pratiques professionnelles au regard d'enjeux écologiques"

visent la prise en charge de situations en lien avec des enjeux écologiques dans lesquelles le bûcheron se trouve interpellé sur ses pratiques et est amené à les expliquer, parfois à les justifier et les défendre, et/ou dans certains cas à s'en distancier. Certaines pratiques de récolte des bois et de débroussaillage en lien avec des enjeux écologiques de préservation des sols ou de la biodiversité et de multifonctionnalité des forêts (coupes à blanc, débroussaillage systématique par exemple) peuvent être incomprises ou mal perçues et faire l'objet de controverses et de débats parfois houleux, y compris au sein du milieu professionnel. Pour le bûcheron, l'objectif est de se débrouiller de ces situations à enjeux de transitions écologiques qui peuvent le mettre en tensions, que celles-ci se révèlent avec les autres acteurs du territoire – commanditaires, riverains, autres usagers de la forêt... – ou avec les pairs, collègues et/ou responsables au sein de l'entreprise ou dans d'autres lieux de rencontres et d'échanges professionnels.

La prise en charge de ces situations à enjeux suppose que le bûcheron :

- identifie les impacts positifs et négatifs des pratiques de récolte des bois et d'entretien-protection des massifs forestiers sur les ressources communes¹ ;
- comprend globalement les mécanismes (processus) écologiques qui les expliquent,
- peut comparer entre elles différentes pratiques ayant les mêmes buts mais des impacts différents sur ces ressources ;
- et est en mesure d'identifier celles qui sont les plus ou les moins soutenables ou vertueuses.

Il peut par exemple faire des liens entre :

- la finesse de l'ébranchage, le traitement des rémanents et le maintien d'une bonne qualité structurale du sol, la limitation de son érosion ;

¹ Par ressources communes sont entendues les ressources naturelles à enjeu sur un territoire, qui sont mobilisées par le professionnel mais partagées par différents utilisateurs. L'exploitation de ces ressources est donc susceptible de créer une rivalité qui peut être à l'origine de leur dégradation voire de leur destruction (Bravo & Marelli, 2008)

- l'aplatissement des plus grosses branches et la limitation du tassement des sols ;
- l'attention continue à la préservation de la végétation et des habitats pour la faune sur le chantier et le maintien de la biodiversité ;
- la transmission d'observations sur l'état des arbres et le maintien du bon état sanitaire de la forêt ;
- le sens d'intervention d'un débroussaillage et la préservation de la faune ;
- l'ébranchage et la protection contre les incendies ;
- ...

Le bûcheron est ainsi amené à positionner ses pratiques au regard d'enjeux sociétaux et environnementaux comme la contribution à l'adaptation aux dérèglements climatiques ou à leur atténuation et la préservation de ressources communes telles que l'eau, le sol, le paysage, la biodiversité, ...

Il est également en mesure d'identifier les enjeux et leviers propres au secteur de la forêt, dans le contexte de l'entreprise et du territoire, comme la participation à la captation de carbone, la réduction des risques sanitaires (scolytes, ...), d'incendies, l'accroissement de la biodiversité, la préservation de la ressource en eau, la limitation de l'érosion des sols, la protection des paysages, etc.

Pour valider cette capacité, on évaluera que le candidat est en mesure d'identifier les impacts de pratiques de récolte de bois et d'entretien et protection des massifs forestiers sur des ressources communes, qu'il peut comparer les impacts respectifs de différentes pratiques en termes de préservation et/ou d'amélioration d'une ressource commune, et peut exprimer ce qu'elles provoquent en lui comme émotions, intérêt ou questionnement.

Cadrage de l'évaluation de la capacité C1

L'évaluation de la capacité C1 s'appuie sur des situations vécues en contexte professionnel, que le candidat choisit et analyse. Il ne s'agit pas de juger de la situation elle-même, du positionnement de l'apprenant et de ses choix, mais bien de l'analyse qu'il en fait.

Compte tenu de son caractère transversal à l'exercice du métier, la capacité C1 n'est pas référée à un champ de compétences particulier du référentiel professionnel et aucune modalité d'évaluation ne s'impose. Seuls sont imposés les critères nationaux pour chacune des capacités à évaluer. Les indicateurs doivent être précisés par les équipes et proposés au jury pour la validation des épreuves.

C1. Développer son identité professionnelle de bûcheron		
Capacités constitutives de la C1 à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
C1.1. Intégrer le milieu professionnel de la forêt	<p>Appropriation des références du milieu professionnel</p> <p><i>Le candidat mobilise des repères sur l'organisation du secteur, sa culture et ses évolutions..</i></p>	<p>Construction de repères/références sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la filière : histoire, acteurs, organisation socio-économique, politiques publiques, évolutions, enjeux socio-économiques, techniques et écologiques et climatiques, débats... • l'entreprise : taille, finalités, statut, fonctionnement, politique de labellisation dont signes de qualité des produits, droit du travail, convention collective, dispositifs de protection sociale, conditions d'exercices, ... • les conditions de travail : travail physique, accidentogène, dans des conditions météorologiques parfois difficiles, horaires, autonomie, sécurité, pénibilité... <p>Questionnement sur ses pratiques au regard d'autres manières de faire, plus ou moins émergentes</p> <p>...</p>

C1. Développer son identité professionnelle de bûcheron		
C1.1. Intégrer le milieu professionnel de la forêt	Expression d'un positionnement professionnel personnel <i>Le candidat développe une réflexion personnelle et distanciée dans sa façon d'investir et d'exercer l'emploi de bûcheron.</i>	Repérage de ce qu'il est, de ce qu'il porte : ses aspirations, ses aptitudes, ... Mise en lien des caractéristiques de la filière, des entreprises et des conditions de travail pour justifier son positionnement Repérage des conditions de son engagement au regard des signes d'appartenance au métier,
C1.2. Positionner des pratiques professionnelles au regard d'enjeux écologiques	Identification des impacts de pratiques sur des ressources communes <i>Le candidat fait le lien entre enjeux écologiques et pratiques professionnelles du bûcheron.</i>	Repérage de la contribution du secteur sur la participation au dérèglement climatique au regard d'autres contributeurs Identification des différents utilisateurs d'une ressource commune Mise en lien de différentes pratiques et de leurs impacts sur la préservation ou l'amélioration de ressources communes Repérage des grands mécanismes qui expliquent l'impact Définition-caractérisation de la nature du problème pour ces ressources : disponibilité, qualité, changement d'affectation ...
	Comparaison de pratiques possibles au regard d'un enjeu écologique <i>Le candidat se réfère à d'autres pratiques possibles, plus ou moins impactantes ; il est en mesure d'évaluer les avantages et inconvénients.</i>	Identification de pratiques alternatives ayant la même finalité Identification des impacts de ces pratiques sur l'état d'une ressource Comparaison des avantages et des inconvénients des différentes pratiques sur différentes ressources Questionnement sur ses pratiques au regard d'autres manières de faire, plus ou moins émergentes Mise en mots d'émotions, d'affects, ... en lien avec ces pratiques émergentes ...

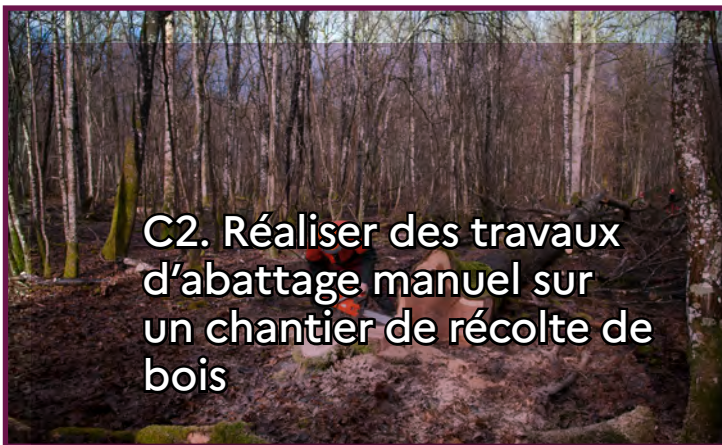
Quelques pistes pour permettre aux stagiaires et apprentis de développer leur identité professionnelle

- Partir du vécu (professionnel, quel que soit le secteur, et personnel) et des trajectoires des apprenants. Les inviter à revoir, mettre en mots, expliciter des moments forts durant lesquels il y a eu basculement de leur identité, leurs envies ; proposer des temps pour formaliser, mettre à distance leur projet professionnel. Proposer la création d'un portfolio, une forme de récit d'expériences professionnelles illustré (photos illustrant des dimensions saillantes du travail pour le candidat, de textes ou articles de références divers marquants pour le candidat, etc.) réalisé tout au long de la formation par le candidat.
- Donner à voir, mettre en mots, des "images identitaires" (figures types) de bûcheron, mais aussi des parcours, des trajectoires (échanges, témoignages de professionnels notamment sur la perception du métier, de son évolution, des valeurs, ...).
- Créer des situations de débats contradictoires sur un objet ou une pratique ; proposer des situations où les apprenants sont amenés à argumenter leur position face à un groupe.
- Imaginer des situations d'évaluation portant sur deux situations, ordinaires ou non, vécues par le candidat en contexte professionnel au sein d'un collectif (collectif salarié-chef d'entreprise, salarié-salarié, salariés-chef d'entreprise ou salarié-usager) dont l'une est de nature à permettre une intégration renforcée (situation de coopération, situation ayant suscité une adhésion...), et l'autre dans laquelle l'intégration se trouve mise à mal (tension avec les autres ou tension / propre au candidat)
-



Les capacités **C2, C3 et C4** sont évaluées en situation professionnelle. Les situations d'évaluation sont élaborées en référence à des situations professionnelles repérées localement comme significatives des champs de compétences qui correspondent à la capacité évaluée. Les situations d'évaluation tiennent également compte du périmètre de la capacité à évaluer.

Dans le cas où l'épreuve comporte une production associée à un entretien d'évaluation, la production demandée au candidat doit s'accompagner d'une trace, écrite ou autre, qui rend compte du travail effectué pour la réaliser.



C2. Réaliser des travaux d'abattage manuel sur un chantier de récolte de bois

C2.1. Préparer les conditions de son intervention sur un chantier

C2.2. Réaliser des abattages manuels directionnels d'arbres désignés

La capacité C2 recouvre les travaux courants d'abattage manuel du bûcheron à pied, dans des configurations de chantiers et pour des destinations commerciales des bois variées, sur des parcelles inaccessibles ou interdites aux machines forestières, ou sur des chantiers semi-mécanisés en complémentarité avec elles. Deux étapes sont distinguées en lien avec la réalisation de ces travaux :

- La préparation du travail à partir de la mise en lien sur site de la commande et des consignes avec les caractéristiques du chantier (Capacité C2.1)
- La réalisation des abattages proprement dit sur les chantiers de coupe (Capacité C2.2)

Ces travaux d'abattage, associés aux travaux de façonnage, constituent le cœur de métier du bûcheron. A partir des consignes précises qui lui sont données, selon les cas quotidiennement ou pour un chantier, sur le travail à conduire et les conditions de sa réalisation, il travaille sous la responsabilité d'un chef d'équipe ou directement sous le contrôle intermittent de son employeur. Il choisit ses matériels et outils de coupe et adapte ses techniques aux caractéristiques des arbres dans leur contexte, en fonction de la commande et des produits à sortir.

L'exploitation des chantiers de chablis et chandelles, qui requiert une solide expérience, suppose d'organiser le chantier dans sa totalité et de diriger l'activité du débardeur et nécessite une formation spécifique "chablis" (ECC niveau 4), ne fait pas partie du périmètre de la capacité C2.

Les situations d'abattage directionnel avec une assistance mécanique, tirefort/tire câble ou câble qui nécessite une intervention coordonnée avec un débardeur, ne font pas non plus partie du périmètre de la capacité C2 : l'UCARE C6.C leur est dédiée.

Rappel du champ de compétences et des situations professionnelles significatives (SPS) en lien avec la capacité C2

Champ de compétences	SPS	Finalité
Abattage manuel	<ul style="list-style-type: none"> • Visite du chantier et prise de consignes avec le responsable • Prévion du matériel et des équipements • Abattage d'un arbre de valeur • Abattage d'un arbre dans un contexte difficile • Abattage d'un gros bois dans une zone de régénération naturelle • Abattage d'un arbre abimé ou mal conformé 	<p><i>Réaliser en sécurité et dans les délais impartis des coupes d'arbres dans la quantité attendue, avec un impact environnemental limité conformément à la commande</i></p>

La **capacité C2.1. "Préparer les conditions de son intervention sur un chantier"** correspond à l'ensemble des **travaux préalables en amont du démarrage du chantier de coupe** qui permettent au bûcheron de s'approprier les caractéristiques de ce dernier pour s'organiser dans son travail sur le plan technique mais aussi en matière de sécurité.

Ils recouvrent en particulier les situations professionnelles en lien avec :

⇒ Le repérage de la parcelle et des limites de la zone de travail à partir d'une carte, du cadastre et d'un GPS.

⇒ La visite préalable du chantier avec le responsable pour :

- d'une part s'approprier les consignes et la commande (cahier des charges) à partir d'une analyse globale du contexte d'intervention :
 - arbres à abattre (lesquels, combien, diamètre et hauteur), destination du bois
 - caractéristiques, contraintes et enjeux du chantier ayant un impact direct sur le travail d'abattage à réaliser : accessibilité, essences présentes, topographie (pentes, reliefs...), obstacles, présence de route/chemin, etc.
 - organisation du chantier et des conditions d'intervention : point de démarrage et sens d'avancée du travail, attendus vis-à-vis de l'environnement (clauses particulières), travail isolé ou en équipe, co-activité avec des machines, présence d'autres intervenants (débardeur, etc)...
- d'autre part, à partir de la fiche de chantier :

– repérer les dangers et risques associés signalés pour les prendre en compte dans la réalisation des abattages à venir et définir les mesures de préventions permettant de les écarter ou limiter au maximum.

– s'informer des moyens prévus pour organiser la sécurité sur le chantier : signalisation des périmètres d'intervention, lieu/sens de stationnement du véhicule en cas d'évacuation à réaliser, voie à emprunter, endroit où le téléphone fonctionne pour appeler les secours, communication entre les professionnels prévus sur le chantier, consignes de sécurité particulières à respecter vis-à-vis de certaines caractéristiques du chantier, etc.

⇒ Le choix et la préparation des matériels nécessaires selon les conditions d'exploitation et en fonction du parc existant : tronçonneuse principale et tronçonneuse de remplacement (puissance et longueur du guide), outils de coupe et consommables, équipements liés à la sécurité : EPI, matériel de communication, trousse de secours, pansement compressif...

⇒ L'acheminement du matériel sur le chantier.

Cette préparation du travail sur le chantier à partir d'une visite est une étape "d'observation pour l'action" incontournable dans la réalisation des travaux d'abattage : elle suppose que le bûcheron est en mesure de mettre en lien commande et caractéristiques du chantier, c'est-à-dire qu'il a suffisamment développé son "œil" pour repérer les éléments qui vont impacter son

travail et qu'il va devoir intégrer pour s'organiser sur le chantier au moment des abattages, tant sur le plan technique que sur celui de sa sécurité. Elle suppose également qu'il connaisse bien les différentes essences forestières et leurs réactions à l'abattage

La **capacité C2.2. "Réaliser des abattages manuels directionnels d'arbres désignés"** correspond à la **prise en charge des situations courantes de coupe à la tronçonneuse d'arbres marqués sur le chantier** pour obtenir les produits voulus en qualité et en quantité :

- Interventions sur des arbres de valeur et/ou de gros volume : qualité bois d'œuvre
- Interventions dans des contextes inaccessibles aux engins : forte pente, non portance des sols, forêt peu entretenue...
- Interventions sur de gros bois autour des jeunes bois à préserver : en futaie irrégulière, avec des arbres de différents diamètres, où l'objectif est d'enlever certains gros sujets pour laisser de la lumière et de la place aux plus jeunes sans les abimer (Risque de bris de réserve, perte de biodiversité de la forêt).

Dans les trois types de chantiers, les arbres peuvent être dépérissants (descente de cime, desséchés...) ou abimés (malades, pourris...) : les risques d'accidents sont accrus ; le bûcheron en tient compte dans ses modalités d'intervention pour les écarter ou les minimiser au maximum.

La réalisation de ces abattages manuels directionnels recouvre :

⇒ Un temps d'observation préalable de l'arbre à abattre dans son environnement pour décider du mode opératoire à adopter et préparer l'intervention. Ce diagnostic repose sur :

- l'identification des caractéristiques de l'arbre : essence, état sanitaire, taille (grosceur/ hauteur), qualité du pied, forme (houppier/ branches principales) et penchant naturel du tronc...
- le repérage des risques liés à son abattage, sur l'arbre lui-même et autour.
- le contexte immédiat : pente, place disponible (obstacles, éléments à préserver : jeunes arbres), suite du travail (évacuation par le débardeur), météo (vent), etc.

⇒ A partir de son diagnostic, le bûcheron choisit :

- la direction de chute
- la technique de coupe en fonction de la destination du bois : épaisseur de la charnière, type d'entaille de direction à utiliser, outils nécessaires...

⇒ La préparation de l'abattage : nettoyage de l'aire d'abattage, prévision et dégagement des zones de sécurité et chemins de replis, quand nécessaire, la préparation de l'arbre : nettoyage du pied (mousse, terre, pierres), égobelage des gros arbres pour pouvoir abaisser au maximum le plancher et gagner en bois de pied.

⇒ La coupe elle-même : utilisation de différentes techniques avec différents outils (coins/crics/leviers) selon la grosseur de l'arbre, sa penchaison et son contexte : abattage simple, avec mortaise simple, double, avec charnière, perçage pour les arbres de qualité ou gros, etc. L'objectif est de guider/accompagner la chute de l'arbre - "Il descend en contrôle" - pour qu'il tombe à l'endroit voulu et comme prévu, sans altérer la qualité du bois (risque de fendage, d'éclatement, d'arrachage des fibres...) et sans abimer l'environnement. La souche est coupée le plus bas possible pour préserver la valeur du tronc et faciliter le passage des engins.

Au cœur de cette capacité, la vigilance du bûcheron sur les chantiers d'abattage est permanente : "Il n'y a jamais de routine dans ce que va faire un bûcheron : les situations d'abattage ne sont jamais à l'identique". Son attention aux risques et à la sécurité est constante ; il veille en continu à la préservation de la qualité des produits, et tient un certain rendement (rythme de travail). Son diagnostic préalable, sa mise en œuvre des techniques de tronçonnage et la manipulation de la tronçonneuse lui permettent de respecter les caractéristiques du bois et de prévenir les risques lors des opérations de coupe : rebonds, coupures, éclatement/fendage...

Cadrage de l'évaluation de la capacité C2

Le respect des conditions de sécurité est une condition *sine qua non* pour valider les 2 capacités constitutives de la capacité C2.

L'épreuve pour valider la C2.2 portera a minima sur deux situations différentes d'abattage en lien avec les SPS du champ "Abattages manuels".

C2. Réaliser des travaux d'abattage manuel sur un chantier de récolte de bois		
Capacités constitutives de la C2 à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
C2.1. Préparer les conditions de son intervention sur un chantier	<p>Observation préalable du chantier</p> <p><i>Le candidat identifie les caractéristiques et les contraintes du chantier sur les plans technique et environnemental et évalue les risques associés.</i></p>	<p>Repérage des limites de la zone de travail</p> <p>Repérage des caractéristiques, contraintes et enjeux du chantier : accessibilité, essences présentes, topographie (pentes, reliefs...), obstacles, présence de route/chemin...</p> <p>Repérage des dangers et risques associés à la récolte des bois : pour soi, les autres, l'environnement</p> <p>Repérage des moyens de gestion de la sécurité sur le chantier</p> <p>...</p>
	<p>Appropriation de la commande et des consignes</p> <p><i>A partir de son observation du chantier et des indications de la fiche de chantier, le candidat prévoit son matériel, ses outils et consommables en fonction des points saillants du chantier et des particularités des arbres à abattre ainsi que sa sécurité sur le chantier.</i></p>	<p>Repérage des indications de travail, attendus et points de vigilance, demande de précisions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arbres à abattre, quantité, diamètre et hauteur, destination du bois, • Organisation du chantier : point de démarrage et sens d'avancée du travail, clauses particulières • Conditions d'intervention sur le chantier : seul ou en équipe, présence d'autres intervenants, co-activité avec des engins forestiers, etc... • Eléments particuliers de la sécurité à prendre en compte <p>Choix et préparation des matériels : tronçonneuses, outils de coupe, fournitures, équipements liés à la sécurité</p> <p>...</p>
C2.2. Réaliser des abattages manuels directionnels d'arbres désignés	<p>Diagnostic de l'arbre dans son contexte</p> <p><i>Le candidat identifie les caractéristiques de l'arbre désigné et les risques liés à son abattage et les met en lien avec la commande et les consignes pour décider de ses interventions et les adapter aux conditions.</i></p>	<p>Identification des caractéristiques de l'arbre : essence, état sanitaire, taille, qualité du pied, forme du houppier, penchant...</p> <p>Repérage des risques liés à l'abattage</p> <p>Caractérisation du contexte : pente, place disponible, obstacles, éléments à préserver, intervention du débardeur, météo...</p> <p>Choix d'une direction de chute</p> <p>Choix de la technique de coupe</p> <p>Transmission des observations sur l'état des arbres et signalement des anomalies</p> <p>...</p>

C2. Réaliser des travaux d'abattage manuel sur un chantier de récolte de bois		
Capacités constitutives de la C2 à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
C2.2. Réaliser des abattages manuels directionnels d'arbres désignés	<p>Organisation du travail <i>A partir des consignes données et de son diagnostic, le candidat sécurise son intervention sur le chantier et adopte un mode opératoire qui lui permet d'intervenir dans des conditions optimales de sécurité et d'ergonomie, d'obtenir le rendement attendu et de faciliter le travail du débardeur.</i></p>	<p>Organisation matérielle : préparation des fournitures nécessaires (nature et quantité), accessibilité des outils et fournitures en cours de travail</p> <p>Organisation temporelle : ordre de travail</p> <p>Organisation spatiale : point de démarrage du chantier, sens de travail</p> <p>Prise en compte des autres bûcherons à proximité, du travail du débardeur et des autres intervenants sur le chantier</p> <p>Rythme : rendement, régularité dans l'avancée des travaux, interruptions limitées</p> <p>Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI, accessibilité des équipements de secours, communication avec les autres bûcherons ou intervenants, respect des consignes de sécurité particulières au chantier...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité</p> <p>Application des principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail, positionnement et économie de gestes</p> <p>...</p>
	<p>Réalisation technique des coupes d'abattage La technicité du candidat dans la préparation puis l'abattage s'appuie sur une manipulation de la tronçonneuse et des outils qui lui permet de contrôler la chute de l'arbre de manière à préserver la qualité du bois et à limiter son impact sur l'écosystème. Il reste attentif aux réactions du bois tout au long de l'abattage</p>	<p>Préparation de l'abattage : nettoyage de l'aire d'abattage, prévision et dégagement des zones de sécurité et chemins de replis, préparation de l'arbre...</p> <p>Mise en œuvre des techniques de coupe : manipulation de la tronçonneuse et utilisation des outils de coupe : précision de la réalisation de l'entaille (plancher/plafond) et du traie de scie, épaisseur de la charnière, talon, perçage...</p> <p>Contrôle de la chute : préservation de l'arbre et de l'environnement</p> <p>Conformité aux consignes</p> <p>Compte-rendu du travail effectué au responsable</p> <p>...</p>



C3. Réaliser des travaux de façonnage manuel sur un chantier de récolte de bois

C3.1. Réaliser le traitement d'un houppier

C3.2. Réaliser le façonnage d'un fût

La **capacité C3** recouvre **les travaux d'ébranchage et de façonnage des fûts, y compris les finitions sur la souche et le traitement des rémanents**. Elle vise la valorisation du bois récolté en grumes et billons conformément aux spécifications techniques et/ou commerciales. Le bûcheron découpe les arbres en prenant soin de préserver leur qualité et leur valeur économique tout en respectant les consignes de sécurité et la protection des écosystèmes.

Deux capacités constituent ce bloc :

- La capacité C3.1 concerne le traitement du houppier
- La capacité C3.2 porte sur le façonnage du fût

Rappel du champ de compétences et des situations professionnelles significatives (SPS) en lien avec la capacité C3

Champ de compétences	SPS	Finalité
Façonnage manuel	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement des charpentières d'un feuillu • Ebranchage d'un résineux avec retournement • Traitement des rémanents • Empilage des billons • Préparation d'une grume de valeur • Découpe d'une grume en plusieurs sous-produits en fonction des singularités de l'arbre • Cubage des produits façonnés 	<p><i>Valoriser un arbre abattu en grumes et billons conformément à la commande</i></p>

La **capacité C3.1. "Réaliser le traitement d'un houppier"** cible **l'ébranchage du tronc et du sommet de l'arbre à terre**. L'organisation de l'ébranchage ou le sens du travail varie en fonction du type d'arbre – résineux ou feuillu –, de la grosseur des branches, des forces de tension et de compression repérées et du contexte de travail (pente par exemple). Une attention particulière est portée aux finitions du chantier (traitement des rémanents) en lien avec les attendus sanitaires, environnementaux et de sécurité des donneurs d'ordre.

Elle recouvre des travaux de coupe des branches, de traitement des charpentières et de traitement des rémanents par émiettement et /

ou aplatissement à terre des branches : "*Il faut que ça retourne vite à la terre*".

La **capacité C3.2. "Réaliser le façonnage d'un fût"** cible **la préparation et / ou la découpe de la grume en billons en fonction des consignes reçues, du pied jusqu'au 1er nœud** (coupe-découpe). Elle suppose un repérage des défauts de surface – nœuds, pourritures, bosses, ... – et des défauts de structure – fentes, écoulement de sève, courbures, ... – ainsi qu'une attention constante aux forces de tension et de compression sur le bois pour éviter les risques de rebond. Le travail en sécurité associé à une posture adéquate (jambes fléchies, bras non tendus) permet de limiter ces risques pour le bûcheron.

Elle recouvre des travaux de reprise de la souche et des anciennes branches, de parement de la culée, de découpe de billons conformes aux spécifications techniques et/ou commerciales, de classement des billons et de cubage de la grume ou des piles.

Les travaux de tronçonnage, d'ébranchage et de démontage du houppier supposent un sens dans le travail et l'adaptation des gestes aux particularités physiques du bois, à son état sanitaire et sa destination marchande.

Ce qui est au cœur de ces deux capacités, qui est commun à toutes les SPS et interventions

auxquelles les capacités qui constituent le bloc s'adossent, qui organise la conduite de l'action en situation relève :

- de l'aisance et la précision dans la manipulation de la tronçonneuse à partir de l'évaluation des tensions et compressions ;
- du maintien de la concentration/attention en même temps que d'un effort physique constant ;
- d'une bonne connaissance des essences forestières et de leurs réactions ;
- de la valorisation optimale des arbres en réponse au cahier des charges en lien avec les particularités de l'arbre

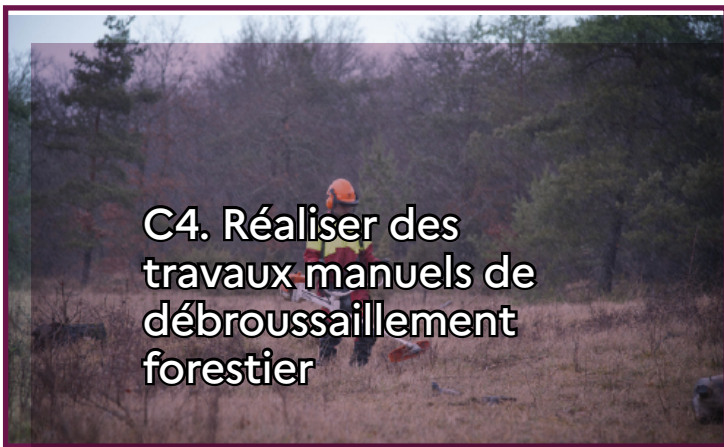
Cadrage de l'évaluation de la capacité C3

Le travail en sécurité est une condition *sine qua non* pour valider les deux capacités constitutives de la capacité C3.

C3. Réaliser des travaux de façonnage manuel sur un chantier de récolte de bois		
Capacités constitutives de la C3 à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
C3.1. Réaliser le traitement d'un houppier	<p>Observation en continu de l'arbre au sol</p> <p><i>Le candidat prend en compte les caractéristiques de l'arbre au sol, les forces qui s'exercent et les risques liés à la découpe pour décider de ses interventions et les adapter aux conditions. Il reste attentif aux réactions du bois tout au long de son intervention</i></p>	<p>Appropriation des consignes : repérage des indications de travail, des attendus</p> <p>Prise en compte de l'état initial de l'arbre au sol : contexte, essence, état sanitaire, particularités morphologiques de l'arbre ...</p> <p>Repérage des dangers et risques liés à l'arbre dans son contexte : forces de tension et de compression</p> <p>Détermination des choix d'interventions tout au long du chantier</p> <p>Attention continue à la préservation de la végétation proche durant le chantier</p> <p>Interruptions en cours de travail pour vérifier d'éventuels changements de l'état de l'arbre dans son contexte</p> <p>Transmission des observations sur l'état des arbres et signalement des anomalies</p> <p>...</p>
	<p>Organisation du travail en sécurité sur le houppier</p> <p><i>A partir des consignes données et de son observation, le candidat adopte un positionnement et un mode opératoire qui lui permettent d'intervenir dans des conditions optimales de sécurité et d'ergonomie et d'obtenir le rendement attendu</i></p>	<p>Organisation matérielle : préparation des fournitures nécessaires (nature et quantité), accessibilité des outils et fournitures en cours de travail</p> <p>Organisation temporelle : ordre du travail sur le chantier</p> <p>Organisation spatiale : sens du travail sur l'arbre</p> <p>Prise en compte des autres bûcherons à proximité et du travail du débardeur</p> <p>Rythme : fluidité-régularité dans l'avancée du travail, pas ou peu d'interruptions</p> <p>Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés (compressions liées aux plus grosses branches), définition et mise en œuvre d'un mode de traitement du houppier en sécurité</p> <p>Application des principes d'ergonomie : gestes et postures favorisant la réduction de la pénibilité du travail et des risques associés</p> <p>...</p>

C3. Réaliser des travaux de façonnage manuel sur un chantier de récolte de bois

<p>C3.1. Réaliser le traitement d'un houppier</p>	<p>Réalisation technique des découpes des branches <i>La technicité du candidat dans l'ébranchage de l'arbre et le traitement des branches s'appuie sur une manipulation de la tronçonneuse qui minimise les réactions mécaniques du bois. Son traitement des rémanents améliore la portance des sols ou accélère la décomposition des broyats</i></p>	<p>Mise en œuvre des techniques de traitement du houppier : maniement de la tronçonneuse, choix des coupes, précision des gestes, limitation des impacts sur la végétation alentour et les sols Qualité du travail : finesse de l'ébranchage, ... Etat final du chantier : traitement des rémanents ou émiettement et/ou aplatissage des plus grosses branches au fur et à mesure, repliement, nettoyage, ... Conformité aux consignes Compte-rendu du travail effectué au responsable ...</p>
<p>C3.2. Réaliser le façonnage d'un fût</p>	<p>Observation du fût au sol <i>Le candidat prend en compte les singularités physiques et altérations du fût, les forces qui s'exercent et les risques liés à la découpe pour décider de ses interventions et les adapter aux conditions tout au long de la réalisation</i></p>	<p>Appropriation des consignes : repérage des indications de travail, des spécifications techniques et/ou commerciales Prise en compte de l'état sanitaire du bois, de ses particularités physiques (surfaces claires et défauts de surface et/ou de structure) et de sa destination marchande Repérage des dangers et risques liés à la découpe : forces de tension et de compression, défauts de structure, contexte ... Détermination des choix d'interventions tout au long du chantier Attention continue à la préservation de la végétation proche durant le chantier Interruptions en cours de travail pour vérifier d'éventuels changements de l'état du fût dans son contexte Transmission des observations sur l'état des arbres et signalement des anomalies ...</p>
	<p>Organisation du travail en sécurité sur le fût <i>A partir des consignes données et de son observation, le candidat adopte un positionnement et un mode opératoire qui lui permet d'intervenir dans des conditions optimales de sécurité et d'ergonomie, d'obtenir le rendement attendu et de faciliter le travail du débardeur</i></p>	<p>Organisation matérielle : préparation des fournitures nécessaires (nature et quantité), accessibilité des outils et fournitures en cours de travail Organisation temporelle : ordre du travail sur le chantier Organisation spatiale : sens du travail sur l'arbre Prise en compte des autres bûcherons à proximité et du travail du débardeur Rythme : fluidité-régularité dans l'avancée du travail, pas ou peu d'interruptions Définition d'un mode d'action en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode de conduite en sécurité : positionnement par rapport au fût dans son contexte, prise en compte des forces à l'œuvre... Application des principes d'ergonomie : gestes et postures favorisant la réduction de la pénibilité du travail et des risques associés ...</p>
	<p>Réalisation technique du façonnage <i>La technicité du candidat dans le traitement et/ou les découpes du fût s'appuie sur une manipulation de la tronçonneuse qui permet d'optimiser leur valorisation en conformité avec la commande et les consignes</i></p>	<p>Mise en œuvre des techniques de façonnage du fût : maniement de la tronçonneuse en sécurité, choix et propreté des coupes, précision des gestes Qualité du travail : valorisation optimale du fût, finition soignée sans creux ni chicot et conformité aux cahier des charges, classement des billons Repliement du chantier : nettoyage, limitation des impacts sur la végétation alentour et les sols ... Compte-rendu du travail effectué au responsable ...</p>



C4.1. Réaliser des travaux de débroussaillage systématique

C4.2. Réaliser des travaux de débroussaillage sélectif

La saisonnalité de l'activité de bûcheronnage ainsi que l'adaptation au changement climatique amènent les entreprises forestières à élargir leurs activités et à diversifier les commanditaires et clients dont elles dépendent. L'entretien des espaces boisés et leur mise en défens contre les incendies par leur débroussaillage devient un enjeu pour l'ensemble du territoire national, aussi bien pour les collectivités territoriales que pour les particuliers. Dans certaines régions, c'est déjà une obligation réglementaire. Les bûcherons sont de plus en plus souvent sollicités pour réaliser ces chantiers de débroussaillage en complément de leur activité forestière principale.

Ces travaux sont menés au moyen de débroussailleuses forestières – à lames, couteaux, disques – et parfois de perches à élaguer lorsqu'il s'agit de mettre à distance des houppiers. La finesse du débroussaillage (broyage) est définie par zone par le cahier des charges.

La SPS Débroussaillage de prévention des incendies au sol et en hauteur inclut le travail sur les arbres : ébranchage et distanciation des houppiers.

Les travaux manuels de débroussaillage forestier, qu'ils soient systématiques ou sélectifs, demandent endurance et résistance.

La **capacité C4** recouvre les **travaux de débroussaillage menés en zones boisées**, systématiques/totaux (Capacité C4.1) ou sélectifs/partiels (Capacité C4.2) en fonction des objectifs et des consignes du donneur d'ordre. Ils visent l'entretien, la préservation de milieux sylvo-pastoraux ou la prévention de risques : inondations, incendies, tempêtes, risques sanitaires.

Rappel du champ de compétences et des situations professionnelles significatives (SPS) en lien avec la capacité C4

Champ de compétences	SPS	Finalité
Débroussaillage manuel	<ul style="list-style-type: none"> Entretien de bords de voies Entretien bisannuel d'un pare-feu Ouverture d'un filet d'exploitation sylvicole Réouverture sélective d'un milieu boisé Dégagement autour d'îlots de régénération Débroussaillage de prévention des incendies au sol et en hauteur 	Réaliser l'entretien et la protection des espaces boisés

La **capacité C4.1. "Réaliser des travaux de débroussaillage systématique"** cible les travaux de débroussaillage total/complet des zones concernées.

Elle recouvre des travaux d'entretien de voies ou de bords de voies (route, pare-feu, ...) et / ou d'ouverture de passages (filet d'exploitation) dont le but est d'accéder à des zones forestières. Ils sont réalisés en co-intervention avec des engins ou par le bûcheron seul sur des zones plus difficiles d'accès, par exemple sur des zones pentues ou sur des sols peu ou pas portants.

Ces chantiers sont pour la plupart longs, répétitifs, monotones. Ils consistent en un débroussaillage total/complet des zones concernées, mais sont néanmoins réalisés de manière à protéger la faune en privilégiant un sens d'intervention favorisant sa fuite ou des éléments patrimoniaux.

Ce qui est au cœur de cette capacité, commun aux travaux et SPS auxquels cette capacité s'adosse, relève d'un surplus de concentration pour maintenir sa vigilance dans la tâche – le travail étant répétitif – et la gestion de l'effort dans la durée – les surfaces importantes à défricher nécessitant de la persévérance.

La **capacité C4.2 Réaliser des travaux de débroussaillage sélectif** recouvre des travaux manuels plus délicats de débroussaillage, qui supposent une sélection des végétaux et/ou des habitats à préserver en fonction du cahier des charges. Leurs objectifs sont soit :

- d'ouvrir des milieux : débroussaillage sylvo-pastoral, ouverture paysagère, ... ;
- de détruire des espèces invasives ou malades : débroussaillage sanitaire ;
- de protéger contre les incendies dans le cadre de la défense des forêts contre les incendies (DFCI), en introduisant une discontinuité horizontale et verticale des combustibles sur les zones de mise en défens des incendies : débroussaillage alvéolaire, ébranchage, distanciation de houppiers, ...

Ils visent la préservation ou l'amélioration de la résilience des écosystèmes. Le bûcheron cherche à limiter son impact sur la faune et la flore protégées.

Ce qui est au cœur de cette capacité, commun aux travaux et SPS auxquels cette capacité s'adosse, relève de la coordination entre l'observation et les gestes : il s'agit de sélectionner en avançant. Ils supposent une connaissance fine de la faune et de la flore à protéger.


Cadrage de l'évaluation de la capacité C4

Le respect des conditions de sécurité est une condition *sine qua non* pour valider les 2 capacités constitutives de la capacité C4.

C4. Réaliser des travaux manuels de débroussaillage forestier		
Capacités constitutives de la C4 à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
C4.1. Réaliser des travaux de débroussaillage systématique	<p>Observation en continu du site d'intervention</p> <p><i>Le candidat repère les caractéristiques de la végétation dans son contexte, les éléments à préserver et les obstacles pour décider de ses interventions et les adapter aux conditions tout au long de la réalisation.</i></p>	<p>Appropriation des consignes : repérage des indications de travail, des outils à utiliser, des attendus : zones à débroussailler, finesse du débroussaillage, reformulation des buts, ...</p> <p>Observation de l'état initial du site d'intervention : contexte, finalités, caractéristiques de la végétation, ...</p> <p>Repérage des dangers et risques liés au site d'intervention (obstacles pour soi, pour autrui)</p> <p>Attention continue à la préservation de la faune (habitats, possibilité de fuite, ...)</p> <p>...</p>
	<p>Organisation du travail</p> <p><i>A partir de la commande, des consignes données et de son observation, le candidat prévoit le matériel et les fournitures et adopte un mode opératoire qui lui permet d'intervenir dans des conditions optimales de sécurité et d'ergonomie et d'avancer dans son travail.</i></p>	<p>Organisation matérielle : préparation des fournitures nécessaires (nature & quantité)</p> <p>Organisation spatiale : point de démarrage et fin des travaux (sens du travail sur la zone), sens permettant la fuite de la faune</p> <p>Coopération avec les autres débroussailliers en cas de travail en petite équipe : pas de gêne du travail des collègues,</p> <p>Co-intervention avec des engins : placement vis à vis des engins</p> <p>Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité</p> <p>Application des principes d'ergonomie : gestes et postures favorisant la réduction de la pénibilité du travail et des risques associés</p> <p>...</p>
	<p>Persévérance dans l'intervention</p> <p><i>La concentration et l'endurance du candidat dans l'utilisation de la débroussailleuse permettent une coupe complète et uniforme des végétaux et des finitions en conformité avec la commande</i></p>	<p>Maniement de la débroussailleuse :</p> <p>fluidité-régularité dans l'avancée du travail, déblaiement au fur et à mesure, pas ou peu d'interruptions</p> <p>Concentration permanente</p> <p>Résistance dans l'effort</p> <p>Finitions : débroussaillage complet, régulier, conforme au cahier des charges (traitement et gestion du broyage)</p> <p>...</p>

C4. Réaliser des travaux manuels de débroussaillage forestier

	<p>Observation en continu de la végétation</p> <p><i>Le candidat repère les végétaux à préserver, à contenir ou à éliminer dans leur contexte pour décider de ses interventions et les adapter aux conditions tout au long de la réalisation.</i></p>	<p>Appropriation des consignes : repérage des indications de travail, des outils à utiliser, des attendus : multifonctionnalité de l'espace, zones à débroussailler, finalités de la sélection, finesse du débroussaillage, reformulation des buts, ...</p> <p>Prise en compte de l'état initial de la végétation : contexte, végétaux à préserver, éliminer ou contenir, ...</p> <p>Repérage des arbres/arbustes à préserver</p> <p>Attention continue à la préservation de la biodiversité remarquable et de la faune (habitats, possibilité de fuite,...)</p> <p>Transmission des observations sur l'état de la végétation et du site et signalement des anomalies</p> <p>...</p>
<p>C4.2. Réaliser des travaux de débroussaillage sélectif</p>	<p>Organisation du travail</p> <p><i>A partir de la commande, des consignes données et de son observation, le candidat prévoit le matériel et les fournitures et adopte un mode opératoire qui lui permet d'intervenir dans des conditions optimales de sécurité et d'ergonomie et d'avancer dans son travail.</i></p>	<p>Organisation matérielle : préparation et réglage des différents matériels, préparation des fournitures nécessaires (nature & quantité)</p> <p>Organisation temporelle : logique de l'enchaînement des travaux de débroussaillage</p> <p>Organisation spatiale : point de démarrage et fin des travaux (sens du travail sur la zone), sens permettant la fuite de la faune</p> <p>Coopération avec les autres débroussailliers en cas de travail en petite équipe : pas de gêne du travail des collègues</p> <p>Rythme : fluidité-régularité dans l'avancée du travail</p> <p>Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité</p> <p>Application des principes d'ergonomie : gestes et postures favorisant la réduction de la pénibilité du travail et des risques associés</p> <p>...</p>
	<p>Réalisation technique des travaux d'ouverture et d'entretien</p> <p><i>La technicité du candidat dans les travaux d'élimination sélective et le traitement des broyats permet de mettre en place une discontinuité horizontale et verticale de la végétation et/ou de préserver la multifonctionnalité de l'espace boisé en conformité avec la commande</i></p>	<p>Mise en œuvre des techniques du débroussaillage : maniement des matériels en sécurité, sélection en continu des éléments à préserver, éliminer ou contenir, précision des gestes,</p> <p>Qualité du travail : débroussaillage sélectif complet, finitions conformes au cahier des charges (finesse du débroussaillage fonction des zones)</p> <p>Maintien de la concentration</p> <p>Endurance</p> <p>Compte-rendu du travail effectué au responsable</p> <p>...</p>



C5. Réaliser des travaux d'entretien courant du petit matériel forestier portatif

C5.1. Réaliser la maintenance conditionnelle de la tronçonneuse, de la débroussailleuse forestière et des outils forestiers

C5.2. Réaliser des travaux petites réparations sur la débroussailleuse forestière

La **capacité C5** est dédiée à l'**entretien courant du petit matériel forestier portatif** utilisé quotidiennement par le bûcheron sur ses différents chantiers de bûcheronnage et de débroussaillage. Ce petit matériel recouvre :

- les tronçonneuses et débroussailleuses forestières thermiques
- l'ensemble des outils forestiers de coupe et de manipulation des bois utilisés dans les travaux de bûcheronnage manuels - coins, levier, cric, pinces, crochets, limes, tournebille, sapie, hache, serpe, merlin, etc. - et le harnais de la débroussailleuse.

Le bûcheron est responsable du matériel qui lui est confié par l'entreprise. Il prend soin de ses machines et outils de travail beaucoup sollicités sur les chantiers et reste vigilant à l'égard de leur maintien en état de marche pour intervenir dans des conditions optimales de sécurité et d'efficacité sur les chantiers. Il réalise en autonomie :

- les opérations quotidiennes de maintenance préventive dite conditionnelle de l'ensemble du petit matériel portatif (Capacité C5.1).
- les opérations de maintenance corrective simple de la tronçonneuse et de la débroussailleuse, une fois les dysfonctionnements, pannes ou casses survenus, sur les chantiers en cours de travail ou à l'atelier en fin de journée (Capacité C5.2).

La prise en charge de ces différents types de maintenance permet au bûcheron une certaine autonomie dans l'entretien mécanique de ses machines et donc une réduction des frais liés.

L'entretien périodique/régulier du petit matériel en lien avec la maintenance prévisionnelle et programmée, réalisé à intervalles prédéterminés ou selon des critères prescrits par les constructeurs, est hors périmètre de la capacité C5.

Pour les opérations de maintenance, les types et les niveaux de maintenance sont définis dans deux documents de référence :

- *La fiche de l'INRS ED 123 réactualisée en Mars 2013 :*
<https://www.inrs.fr/dms/inrs/CataloguePapier/ED/TI-ED-123/ed123.pdf>
Elle reste l'outil le plus utilisé dans l'enseignement agricole technique.
- *La norme AFNOR NF X 60 000 de 2016. Le BPA Bûcheron vise les 3 premiers niveaux définis dans ces 2 références*

Rappel du champ de compétences et des situations professionnelles significatives (SPS) en lien avec la capacité C5

Champ de compétences	SPS	Finalité
Entretien du matériel forestier portatif	<ul style="list-style-type: none"> • Inspection quotidienne de la tronçonneuse ou de la débroussailleuse forestière avant emploi • Affûtages pluri-quotidiens de la chaîne de tronçonneuse • Affûtage de la lame de la débroussailleuse • Revue des outils forestiers avant un chantier • Remplacement de pièces défectueuses en cours de chantier 	<i>Maintenir la fonctionnalité et la sécurité de la tronçonneuse, de la débroussailleuse et des outils forestiers</i>

La **capacité C5.1 "Réaliser la maintenance conditionnelle de la tronçonneuse, de la débroussailleuse forestière et des outils forestiers"** correspond aux **opérations de maintenance préventive de base** – souvent qualifiées de "1^{er} niveau" - **effectuées chaque jour, avant, pendant et après emploi**. Ces opérations qui recouvrent pour partie la préparation technique des matériels concernent aussi bien les machines principales que celles de dépannage/secours. Elles permettent au bûcheron de travailler en sécurité, de garder son matériel fonctionnel et prêt à l'emploi, de prévenir son usure prématurée ainsi que les dysfonctionnements/défaillances mécaniques en cours de chantier.

Ces opérations recouvrent notamment :

⇒ Pour les tronçonneuses et débroussailleuses :

- L'ensemble des contrôles de leur état général avant leur mise en marche :
 - Vérification systématique des dispositifs de sécurité : frein de chaîne, ergot d'arrêt de chaîne, chaîne anti-rebond, système anti-vibration, bouton d'arrêt du moteur, double gâchette d'accélération, protège main avant et arrière, poignée antidérapante, protège-guide...
 - Tests fonctionnels des autres organes : tension et affûtage des chaînes, état du filtre à air, alimentation en huile du guide chaîne (réglage du débit d'huile), état et fonctionnement des lames, carburation, niveaux, etc.
- La réalisation des opérations d'entretien nécessaires à partir des besoins repérés, le

plus souvent en début et/ou fin de journée, mais pour certaines d'entre elles également en cours de journée : plein, niveaux, graissage, affûtages de la chaîne toutes les 2 heures minimum ou dès que nécessaire, affûtage des lames et avoyage des dents, réglages...

- Le nettoyage systématique des machines en fin de journée puis de chantier : guide, filtre à air, prise d'air du lanceur, compartiment du carburateur, ailettes...
 - Pour les petits outils forestiers de coupe et de manipulation des bois ainsi que pour le harnais de la débroussailleuse : vérification quotidienne et réalisation des opérations nécessaires : nettoyage/séchage, brossage, affûtage, limage, huilages...

Sur les chantiers et/ou après utilisation, le bûcheron veille au rangement et remisage de l'ensemble de son matériel portatif, motorisé ou non, pour lui éviter la corrosion et les altérations liées à de mauvaises conditions de stockage sur place, dans son véhicule ou à l'atelier (humidité, chaleur...). Il fait en sorte de ranger, transporter puis remiser ses tronçonneuses ou sa débroussailleuse en respectant les recommandations constructeur (refroidissement, fourreau de protection, protège-lame, etc.).

Cet entretien journalier de 1^{er} niveau du matériel est indispensable pour la sécurité du bûcheron. Il requiert régularité et méthode dans les inspections et les interventions d'entretien pour ne rien oublier dans les points de contrôle et les actions correctives, ainsi que soin et minutie.

La **capacité C5.2 "Réaliser des petites réparations sur la tronçonneuse et la débroussailleuse forestière"** cible les **opérations de maintenance corrective simple réalisées en cours de travail sur les chantiers ou à l'atelier après le chantier à partir d'un diagnostic simple**. Elles visent la remise en état des machines défaillantes, *a minima* provisoire, si possible pérenne, pour pouvoir poursuivre le travail et éviter autant que possible de recourir à un mécanicien spécialisé.

Cette maintenance corrective simple recouvre les dépannages superficiels et réparations mineures par remise en état et/ou changement des pièces :

- Réglages de pièces dévissées, desserrées, distendues : vis, écrous, bagues de caoutchouc, etc.,
- Nettoyage-débouchage d'éléments obstrués ou encrassés,
- Echanges standards ou remplacements de composants défectueux selon une procédure simple, sur des organes et accessoires/consommables faciles d'accès qui n'exigent ni matériel spécifique, ni le démontage-remontage complet de l'ensemble de la machine.

Ces opérations rejoignent celles de la maintenance préventive régulière, mais sont effectuées suite à un dysfonctionnement, une panne ou une casse, souvent provoqués par la saleté et des relâchements dus aux coups et aux vibrations mais aussi aux pièces endommagées ou déformées.

Il peut s'agir par exemple :

⇒ **Pour les 1ers dépannages/réparations réalisées sur place sur les chantiers :**

- de problèmes de lubrification : crépine bouchée ou défectueuse, orifice de graissage du guide obstrué, rainure de guide encrassée, mise à l'air libre du réservoir défaillante...
- de dysfonctionnements électriques : distance entre le volant moteur et la bobine (mise à distance de l'entre fer) mal réglé, bouton marche-arrêt défectueux (mise à la masse), corde de lanceur rompue...
- de problèmes de carburation : crépine bouchée ou défectueuse, mise à l'air libre du réservoir défaillante (évent d'aération à nettoyer et régler), filtre à air détérioré ou encrassé...

- de défaillances du moteur : silencieux ou pot d'échappement bouchés ou dévissés...
- de casses ou détériorations des éléments de coupe : chaîne de coupe cassée, guide plié ou pincé, rollomatic cassé ou bloqué...

⇒ **Pour les réparations effectuées en atelier qui demandent davantage de temps :**

- Sur le circuit de lubrification : remplacement de la vis sans fin d'alimentation de la pompe à huile, changement de la pompe à huile...
- Sur le circuit électrique : remplacement du volant moteur (aimants démagnétisés), remplacement du câble de bougie (coupé), changement de la bobine d'allumage....
- Sur la carburation : remplacement du tuyau entre le réservoir et le carburateur (coupé ou poreux), remplacement du tuyau d'impulsion de carburation...
- Sur les éléments de coupe : changement d'embrayage, de la cloche d'embrayage, de la bague d'entraînement...

Pour chaque défaillance technique identifiée, à partir de son diagnostic, le bûcheron décide de la conduite à tenir : réparation immédiate sur place, réparation différée à l'atelier et recours à la machine de secours pour poursuivre le chantier, demande de prise en charge par un mécanicien. Les interventions correctives sont signalées au responsable pour permettre une traçabilité du suivi technique des machines et le réapprovisionnement en pièces détachées. Lorsque le bûcheron ne peut pas procéder lui-même à la réparation, il est en mesure de décrire avec précision la défaillance à la personne qui en a la charge.

Le repérage des anomalies et la recherche de leur origine supposent de bien connaître les machines et leur fonctionnement : le bûcheron a travaillé son sens de l'observation et sait aussi écouter son matériel. Il s'est également approprié les livrets techniques. Il procède en allant de la cause la plus simple à la plus complexe.

Pour effectuer l'intervention, il a en tête une représentation spatiale 3 D des différentes pièces qui constituent sa tronçonneuse et sa débroussailleuse et de leur ordre de montage/assemblage. Il garde en mémoire le sens de démontage de son matériel pour pouvoir le remonter en sens inverse une fois la réparation effectuée. Il travaille avec précision et méthode.

Schéma récapitulatif des différents types et niveaux de maintenance et association avec les différentes capacités du BPA Bûcheron.

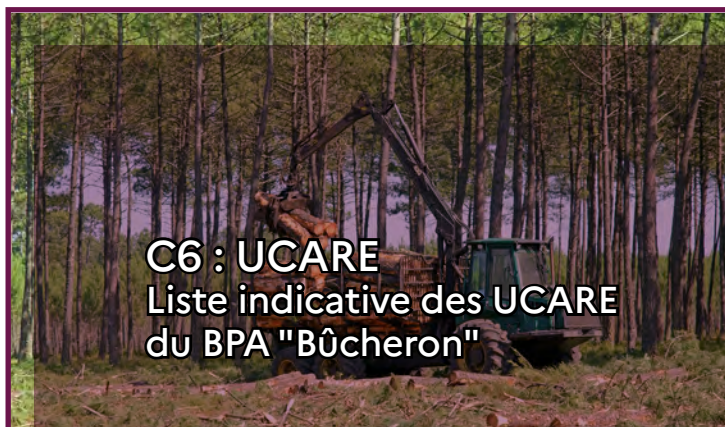
Maintenance préventive	Maintenance corrective
<p>Interventions en amont des défaillances. Buts : Maintenir la fonctionnalité du matériel (Prêt à l'emploi), travailler en sécurité, préserver/allonger la durée de vie du matériel (protection), prévenir les interruptions de chantiers (pannes).</p> <p style="text-align: center;">Tout le matériel forestier portatif (motorisé ou non) C5.1</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>1°. Entretien quotidien/journalier « de base »/1^{er} niveau : maintenance conditionnelle : - Nettoyage, séchage, brossage, stockage, rangement - Vérification/contrôles de l'état des matériels avant leur mise en marche : tests fonctionnels (ex. tension et affûtage des chaînes, fonctionnement des lames, filtre à air, niveaux...), contrôle des organes/dispositifs de sécurité - Réalisation des opérations nécessaires : réglages, démontage-nettoyage du guide, niveaux (huile de chaîne et mélange), graissages, affûtages quotidiens (pluri quotidiens pour la tronçonneuse), limages, huilages, ...</p> </div> <p style="text-align: center;">⇔ N1 de la norme AFNOR (2016).</p> <p>2°. Entretien périodique/régulier : maintenance conditionnelle et programmée, réalisée à intervalles prédéterminés ou prescrits, souvent lors des périodes creuses : exécution de manière systématique par les constructeurs, ou de manière plus prévisionnelle par les utilisateurs (ex. Révision, affûtage des lames).</p> <p style="text-align: center;">⇔ N2 et 3 de la norme AFNOR (2016).</p>	<p>Interventions en aval des pannes/dysfonctionnements, sur site (chantier) ou en atelier. Buts : Restaurer la fonctionnalité des matériels, a minima provisoirement et si possible de manière permanente.</p> <p style="text-align: center;">Tronçonneuse et débroussailleuse C5.2</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>A partir d'un diagnostic ou d'un pré-diagnostic de la panne, opérations de maintenance palliative et curative :</p> <p>3°. Dépannages superficiels provisoires 4°. Réparations mineures permanentes des matériels, par remise en état et/ou changements/remplacements (échanges standards et neufs) des pièces défectueuses.</p> </div> <p style="text-align: center;">⇔ N2 et 3 de la norme AFNOR (2016).</p> <div style="border: 1px solid gray; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>En forêt, limites des interventions du bûcheron : Il intervient sur le petit matériel à main qu'il utilise couramment dans ses différents chantiers, motorisé ou non : tronçonneuse et débroussailleuse forestière, outils de coupe et de manipulation des bois : coins, levier, cric, pinces, crochets, limes, <u>tournebille</u>, <u>sapie</u>, hache, serpe, merlin, mètre enrouleur, élingues, poulies... et harnais de la débroussailleuse. Il effectue les réparations sur les chantiers, en cours de travail, ou en atelier après le chantier. Il n'utilise pas de matériel spécifique/spécialisé ; les pièces et accessoires/consommables sont facilement accessibles et n'exigent pas le démontage-remontage de tout l'appareil. Il ne touche pas au moteur.</p> </div>

Cadrage de l'évaluation de la capacité C5

Le respect des conditions de sécurité est une condition *sine qua non* pour valider les 2 capacités constitutives de la capacité C5.

C5. Réaliser des travaux d'entretien courant du petit matériel forestier portatif		
Capacités constitutives de la 5 à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
C5.1. Réaliser la maintenance conditionnelle de la tronçonneuse, de la débroussailleuse forestière et des outils forestiers	<p>Contrôle de l'état du matériel <i>Le candidat vérifie de manière systématique la fonctionnalité et la sécurité de son matériel avant emploi, de manière à réduire les risques d'accident et à prévenir les défaillances matérielles. Il est vigilant envers le fonctionnement de sa tronçonneuse et le cas échéant de sa débroussailleuse tout au long de la journée de travail.</i></p>	<p>Vérification systématique et complète des différents organes et points clés des machines avant mise en route : Respect de la procédure de vérification</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôles des niveaux et de la propreté du filtre, de la tension de la chaîne, ... • Tests fonctionnels des organes de sécurité • Tests fonctionnels des autres organes <p>Repérage des anomalies Vérification des outils forestiers ...</p>
	<p>Réalisation des interventions de maintenance conditionnelle <i>Le candidat effectue les différentes opérations nécessaires au fonctionnement optimal et à la longévité du matériel forestier avant emploi et tout au long de la journée de travail.</i></p>	<p>Réalisation des interventions correctives nécessaires : réalisation des niveaux, plein, graissages, affûtages autant que nécessaire... Nettoyage Transport et rangement/remisage : sur le chantier en cours de journée et en fin de journée, à l'atelier en fin de chantier Tri et gestion des déchets Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité ...</p>

C5. Réaliser des travaux d'entretien courant du petit matériel forestier portatif		
<p>C5.2. Réaliser des petites réparations sur la tronçonneuse et la débroussailleuse forestière</p>	<p>Identification de la panne ou de l'anomalie <i>Le candidat recherche l'origine de la panne ou de la défaillance, repère l'intervention à effectuer et décide de la conduite à tenir</i></p>	<p>Repérage de l'anomalie Recherche systématique de l'origine Diagnostic de l'intervention à réaliser Choix de la conduite à tenir : auto-dépannage immédiat, réparation différée à l'atelier et recours à la machine de secours, alerte du responsable pour prise en charge par un tiers ...</p>
	<p>Réalisation technique du dépannage ou de la réparation <i>Le candidat effectue avec méthode les opérations et/ou changements de pièce nécessaires à la remise en état de la machine</i></p>	<p>Organisation du travail : matérielle (outils et consommables) et temporelle (ordre logique de travail) Dépannage ou réparation : accès à la pièce/élément défectueux, remise en état ou remplacement, remontage, réalisation des réglages, contrôles après intervention... Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité Application des principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail Signalement de la défaillance et de l'intervention effectuée au responsable, remplissage des documents ...</p>



Pour les BPA, il a été décidé qu'une liste indicative préétablie d'UCARE construites au niveau national serait indiquée dans le référentiel de certification pour répondre à la demande de France Compétences d'avoir une meilleure visibilité sur ce que recouvre ce dernier bloc.

Les UCARE du BPA "Bûcheron" ont été construites à partir de celles proposées jusqu'ici par les centres pour le CAPa "Travaux forestiers" et le BPA "Travaux forestiers". Elles ont ensuite été pensées et définies à partir de plusieurs critères :

- Un ensemble de travaux et situations qui donnerait une employabilité supplémentaire à un bûcheron,
- qui a directement à voir avec son métier (\approx continuité)
- soit comme diversification complémentaire de son activité principale,
- soit comme spécialisation-approfondissement
- et parfois dans une perspective plus "prospective", appuyé sur les nouvelles pratiques qui émergent en lien avec l'agroécologie.

La capacité C6 correspondant à l'UCARE est à choisir en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière parmi les trois propositions indiquées dans le référentiel de certification :

C6A. Réaliser des travaux de régénération d'un peuplement complémentaires aux travaux de récolte des bois

C6B. Réaliser des travaux de mise en place d'une plantation complémentaires aux travaux de récolte des bois

C6C. Réaliser un abattage directionnel avec une assistance mécanique

Comme pour toutes les autres capacités techniques du BPA "Bûcheron", le travail en sécurité est une condition *sine qua non* pour la certification de l'ensemble des capacités C6 correspondant aux UCARE.

C6A. Réaliser des travaux de régénération d'un peuplement complémentaires aux travaux de récolte des bois

Cette capacité recouvre les travaux manuels ou mécanisés en lien avec les regarnis de plantation ponctuelle en cas d'insuffisance de semis naturels. Ces travaux sont réalisés à l'aide de pioches, de pelles mécaniques ou de cannes à planter. Ils sont réalisés en complément d'un semis naturel et vont des travaux préparatoires à la mise en place d'un peuplement à la préparation des plants, jusqu'aux travaux de mise en place et de protection des plants, de dégagement de semis ou de jeunes plants / mise à distance des plants, au bâtonnage, ...

UCARE – C6 Capacité globale	Capacité à évaluer Modalité d'évaluation	SPS	Critères d'évaluation
<p>UC6A</p> <p>C6A. Réaliser des travaux de régénération d'un peuplement complémentaires aux travaux de récolte des bois</p>	<p>6A.1. Réaliser des travaux de plantation en complément d'un peuplement préexistant</p> <p><i>Evaluation en situation professionnelle</i></p>	<p>Conservation des plants avant plantation</p> <p>Tour de la zone de plantation</p> <p>Choix des emplacements de plantation au sein de la parcelle</p> <p>Plantation</p>	<p>Attention permanente aux plants</p> <p>Le candidat prend en compte pour chaque plant, son essence, son état, ses besoins pour décider de ses interventions et les adapter aux conditions tout au long de la réalisation.</p> <p>Détermination des emplacements</p> <p>A partir des consignes données et de l'observation des caractéristiques de la parcelle, le candidat choisit les emplacements adéquats où planter.</p> <p>Réalisation technique de l'intervention</p> <p>La technicité du candidat dans la plantation et sa protection favorise la reprise des plants</p>
	<p>6A.2. Réaliser des travaux d'installation des jeunes peuplements</p> <p><i>Evaluation en situation professionnelle</i></p>	<p>Dégagement des semis ou des jeunes plants spontanés</p> <p>Mise à distance des plants</p>	<p>Diagnostic du peuplement</p> <p>A partir des consignes données et de son observation des caractéristiques du peuplement, le candidat choisit les plants à conserver.</p> <p>Réalisation technique de l'intervention</p> <p>Le candidat s'organise dans son travail et sa technicité permet la protection et l'installation du peuplement.</p>

C6B. Réaliser des travaux de mise en place d'une plantation complémentaires aux travaux de récolte des bois

Cette capacité recouvre les situations professionnelles en lien avec les opérations manuelles et mécanisées à l'aide de tracteur attelé, de plantation de boisement ou de reboisement sur coupe rase ou partielle : travaux préparatoires à la plantation (préparation du sol, jalonnement, piquetage) ; réception, préparation, mise en terre et protection des plants ...

UCARE – C6 Capacité globale	Capacité à évaluer Modalité d'évaluation	SPS	Critères d'évaluation
UC6B C6B. Réaliser des travaux de mise en place d'une plantation complémentaires aux travaux de récolte des bois	6B.1. Réaliser des travaux mécanisés de préparation du sol <i>Evaluation en situation professionnelle</i>	Labour forestier Ameublement du sol	Observation de la parcelle Le candidat observe les caractéristiques de la parcelle et identifie les difficultés pour décider de son mode opératoire. Préparation du matériel Le candidat prépare le tracteur et son outil attelé et effectue les réglages avec son responsable. Réalisation technique des travaux La candidat conduit et manœuvre son tracteur attelé de manière à obtenir un résultat complet et régulier au sol.
	6B.2. Réaliser des travaux manuels de plantation <i>Evaluation en situation professionnelle</i>	Conservation des plants avant plantation Préparation des plants Plantation	Attention permanente aux plants Le candidat prend en compte pour chaque plant, son essence, son état, ses besoins pour décider de ses interventions et les adapter aux conditions tout au long de la réalisation. Organisation du travail A partir des consignes données et de son observation, le candidat prévoit les matériels et les fournitures et adopte un mode opératoire qui lui permet d'avancer dans son travail et d'enchaîner les opérations. Réalisation technique de l'intervention La technicité du candidat dans la plantation favorise la protection et la reprise des plants

C6C. Réaliser un abattage directionnel avec une assistance mécanique

Cette capacité cible les situations professionnelles particulières d'abattage directionnel qui nécessitent une assistance mécanique supplémentaire : soit à l'aide d'un tirefort (ou tire-câble) soit à l'aide d'un treuil portable remorqué par un engin forestier. Dans le second cas, la fixation du câble sur l'arbre à abattre se fait au sol. Sur ces chantiers, le bûcheron intervient en coactivité avec un collègue.

UCARE – C6 Capacité globale	Capacité à évaluer Modalité d'évaluation	SPS	Critères d'évaluation
UC6C C6C. Réaliser un abattage directionnel avec une assistance mécanique	<p>6C.1. Réaliser les travaux préparatoires à l'abattage avec assistance mécanique</p> <p><i>Evaluation en situation professionnelle</i></p>	<p>Fixation du câble à partir du sol à l'aide d'un dispositif d'accroche spécifique</p> <p>Positionnement du dispositif de treuillage</p>	<p>Diagnostic de l'arbre dans son environnement</p> <p>Le candidat identifie les caractéristiques de l'arbre désigné et les risques liés à son abattage et les met en lien avec la commande et les consignes pour décider du dispositif, du positionnement des équipements et de ses interventions.</p> <p>Organisation du travail en sécurité sur le chantier</p> <p>A partir de son diagnostic et des consignes, le candidat sécurise l'intervention sur le chantier, positionne les équipements, fixe le câble et adopte un mode opératoire qui lui permet d'intervenir dans des conditions optimales de sécurité tout au long de l'intervention.</p>
	<p>6C.2. Réaliser l'abattage avec assistance mécanique en co-intervention</p> <p><i>Evaluation en situation professionnelle</i></p>	<p>Abattage avec assistance mécanique d'un arbre dont le penchant est inverse à la direction choisie</p> <p>Abattage avec assistance mécanique d'un arbre auprès d'une voie</p> <p>Abattage avec assistance mécanique d'un arbre à proximité d'un bâti</p>	<p>Coopération</p> <p>Le candidat se coordonne avec le co-intervenant : il reste en contact oral et visuel permanent avec lui de manière à réguler le travail d'abattage.</p> <p>Réalisation technique de l'abattage assisté</p> <p>La technicité du candidat dans la régulation des tensions, dans la manipulation de la tronçonneuse et des outils de treuillage lui permet de contrôler la chute de l'arbre en toute sécurité tout au long de l'intervention.</p>

Champs de compétences et situations professionnelles

Cette partie reprend le tableau des situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences du référentiel d'activités du BPA "Bûcheron".

La compétence est une combinaison de ressources – connaissances, savoir-faire, comportements...¹ – que mobilise un individu pour répondre de façon pertinente à une situation de travail donnée. Cette compétence est singulière et située : elle est le fait d'un individu et ne peut s'exprimer qu'en situation de travail.

L'analyse du travail conduite auprès de professionnels permet en premier lieu de repérer des situations professionnelles significatives, c'est-à-dire des situations reconnues comme particulièrement révélatrices de la compétence dans l'emploi visé par le BPA. Elle permet également d'identifier les ressources sur lesquelles s'appuient les professionnels pour exercer avec compétence leurs activités.

Champs de compétences et situations professionnelles significatives du BPA "Bûcheron"

Dans une approche située des compétences et des formations qui permettent de les développer, les situations sont au cœur de la construction du référentiel.

Les situations professionnelles significatives sont repérées lors de l'analyse du travail menée auprès de professionnels, titulaires de l'emploi visé par le diplôme et supérieurs hiérarchiques. Parmi les

critères utilisés pour leur détermination figurent la complexité, la dimension critique ou encore la fréquence. Des aspects prospectifs relatifs à l'emploi visé, des nécessités politiques ou réglementaires ainsi que des visées stratégiques, sociales ou éducatives, peuvent également être prises en compte.

Les SPS sont identifiées à l'aide d'un ensemble de questions telles que :

- Quelles situations de travail vous paraissent les plus difficiles ou délicates à maîtriser ?
- Quelles situations de travail ne confieriez-vous pas à un débutant ?
- Si vous deviez choisir un remplaçant, dans quelle(s) situation(s) de travail le placeriez-vous pour vérifier qu'il est compétent ?
- ...

Les SPS correspondent aux quelques situations qui mettent en jeu les compétences-clés de l'emploi type visé par le BPA : elles sont au cœur du travail, fondamentales/incontournables dans l'emploi et constituent une mise en relief de ce dernier. Par nature, elles sont en nombre réduit. Si elles sont maîtrisées, elles permettent au professionnel de prendre en charge les autres situations constitutives de son emploi : il est/sera en mesure de mobiliser les mêmes ressources pour réaliser tous les travaux en lien avec son emploi.

Le tableau suivant clôt le référentiel d'activités du BPA. Il présente les situations professionnelles significatives de la compétence du bûcheron qui réalise différents travaux de bûcheronnage, de façonnage et de débroussaillage.

¹ L'analyse du travail réalisée ne retient que les "ressources" qui peuvent être développées par la formation ou par l'expérience : n'y figurent ni les aptitudes ni les qualités personnelles.

Champs de compétences	SPS	Finalités
Abattage manuel	Visite du chantier et prises de consignes avec le responsable Prévion du matériel et des équipements Abattage d'un arbre de valeur Abattage d'un arbre dans un contexte difficile Abattage d'un gros bois dans une zone de régénération naturelle Abattage d'un arbre abimé ou mal conformé	<i>Réaliser en sécurité et dans les temps impartis des coupes d'arbres dans la quantité attendue, avec un impact environnemental limité conformément à la commande</i>
Façonnage manuel	Traitement des charpentières d'un feuillu Ebranchage d'un résineux avec retournement Traitement des rémanents Empilage des billons Préparation d'une grume de valeur Découpe d'une grume en plusieurs sous-produits en fonction des singularités de l'arbre Cubage des produits façonnés	<i>Valoriser un arbre abattu en grumes et billons conformément à la commande</i>
Débroussaillage manuel	Entretien de bords de voies Entretien bisannuel d'un pare-feu Ouverture d'un filet d'exploitation sylvicole Dégagement autour d'îlots de régénération Réouverture sélective d'un milieu boisé Débroussaillage de prévention des incendies au sol et en hauteur	<i>Réaliser l'entretien et la protection des espaces boisés</i>
Entretien du matériel forestier portatif	Inspection quotidienne de la tronçonneuse ou de la débroussailleuse forestière avant emploi Affûtages pluri-quotidiens de la chaîne de tronçonneuse Affûtage de la lame de la débroussailleuse Revue des outils forestiers avant un chantier Remplacement de pièces défaillantes en cours de chantier	<i>Maintenir la fonctionnalité et la sécurité de la tronçonneuse, de la débroussailleuse et des outils forestiers</i>

Toutes les SPS énoncées ci-dessus sont réalisées en intégrant la réglementation spécifique liée au secteur en matière de sécurité, de santé au travail et de protection de l'environnement.

Dans les certifications professionnelles en UC du Ministère chargé de l'agriculture, les SPS répondent à différents rôles et usages :

- Elles donnent à voir aux professionnels partenaires du MASA, élus dans les instances de validation des certifications et maîtres de stages et d'apprentissage, la mise en relief de l'emploi visé par le diplôme et ce qui est au cœur du travail et incontournable dans cet emploi, à partir de quoi la certification – capacités et critères – a été construite.
- Pour les centres qui mettent en œuvre la certification, elles sont autant de repères sur les familles de situations auxquelles confronter en priorité les stagiaires et

apprentis en formation pour permettre à ces derniers de développer les différentes capacités constitutives du diplôme.

- Elles constituent également pour les centres des repères pour construire les situations d'évaluation à partir de situations professionnelles permettant d'évaluer et de certifier le développement des capacités attestées par le diplôme.
- Pour les apprentis et candidats potentiels, associées aux capacités qui les recouvrent, elles renseignent plus précisément sur ce que recouvre la certification, ce qui sera travaillé en formation et sera attesté au terme du parcours.

Dans les formations professionnelles en UC, les situations de travail sont à la fois origine, moyen et fin de la formation.

ANNEXES

Annexe 1 :

Cadrage national du plan d'évaluation du BPA "Bûcheron"

Annexe 2 :

Arrêté de création du BPA "Bûcheron" du 23 janvier 2024

Annexe 3 :

Repères sur les questionnements pour conduire les entretiens d'évaluation et recueillir l'avis des maîtres de stage ou d'apprentissage sur le développement des capacités de leurs stagiaires ou apprentis

ANNEXE 1 - Cadrage national du plan d'évaluation du BPA "Bûcheron"

Le travail en sécurité est une condition sine qua non pour la certification de l'ensemble des capacités (hormis la C1)

UC - Capacité globale	Capacité à évaluer Modalité d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>UC 1 - C1</p> <p>Développer son identité professionnelle de bûcheron</p>	<p>C1.1. Intégrer le milieu professionnel de la forêt</p> <p>C1.2. Positionner des pratiques professionnelles au regard d'enjeux agroécologiques</p>	<p>Appropriation des références du milieu professionnel Le candidat mobilise des repères sur l'organisation du secteur, sa culture et ses évolutions.</p> <p>Expression d'un positionnement professionnel personnel Le candidat développe une réflexion personnelle sur sa façon d'investir et d'exercer l'emploi de bûcheron</p> <p>Identification des impacts de pratiques sur des ressources communes Le candidat fait le lien entre enjeux écologiques et pratiques professionnelles du bûcheron.</p> <p>Comparaison de pratiques possibles au regard d'un enjeu écologique Le candidat se réfère à d'autres pratiques possibles, plus ou moins impactantes ; il est en mesure d'évaluer les avantages et inconvénients de chacune</p>
<p>UC 2 - C2</p> <p>Réaliser des travaux d'abattage manuel sur un chantier de récolte de bois</p>	<p>C2.1. Préparer les conditions de son intervention sur un chantier</p> <p>ESP</p> <p>C2.2. Réaliser des abattages manuels directionnels d'arbres désignés</p> <p>ESP</p> <p>L'épreuve pour valider la C2.2 portera à minima sur deux situations différentes d'abattage en lien avec les SPS du champ Abattages manuels</p>	<p>Observation préalable du chantier Le candidat identifie les caractéristiques et les contraintes du chantier sur les plans technique et environnemental et évalue les risques associés.</p> <p>Appropriation de la commande et des consignes A partir de son observation du chantier et des indications de la fiche de chantier, le candidat prévoit son matériel, ses outils et consommables en fonction des points saillants du chantier et des particularités des arbres à abattre ainsi que sa sécurité sur le chantier.</p> <p>Diagnostic de l'arbre dans son contexte Le candidat identifie les caractéristiques de l'arbre désigné et les risques liés à son abattage et les met en lien avec la commande et les consignes pour décider de ses interventions et les adapter aux conditions</p> <p>Organisation du travail en sécurité sur le chantier A partir des consignes données et de son diagnostic, le candidat sécurise son intervention sur le chantier et adopte un mode opératoire qui lui permet d'intervenir dans des conditions optimales de sécurité et d'ergonomie, d'obtenir le rendement attendu et de faciliter le travail du débardeur.</p> <p>Réalisation technique des coupes d'abattage La technicité du candidat dans la préparation puis l'abattage s'appuie sur une manipulation de la tronçonneuse et des outils qui lui permet de contrôler la chute de l'arbre de manière à préserver la qualité du bois et à limiter son impact sur l'écosystème. Il reste attentif aux réactions du bois tout au long de l'abattage</p>

UC - Capacité globale	Capacité à évaluer Modalité d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>UC 3 - C3 Réaliser des travaux de façonnage manuel sur un chantier de récolte de bois</p>	<p>C3.1. Réaliser le traitement d'un houpplier ESP</p>	<p>Observation en continu de l'arbre au sol Le candidat prend en compte les caractéristiques de l'arbre au sol, les forces qui s'exercent et les risques liés à la découpe pour décider de ses interventions et les adapter aux conditions. Il reste attentif aux réactions du bois tout au long de son intervention</p> <p>Organisation du travail en sécurité sur le houpplier A partir des consignes données et de son observation, le candidat adopte un positionnement et un mode opératoire qui lui permettent d'intervenir dans des conditions optimales de sécurité et d'ergonomie et d'obtenir le rendement attendu.</p> <p>Réalisation technique des découpes des branches La technicité du candidat dans l'ébranchage de l'arbre et le traitement des branches s'appuie sur une manipulation de la tronçonneuse qui minimise les réactions mécaniques du bois. Son traitement des rémanents améliore la portance des sols ou accélère la décomposition des broyats</p>
	<p>C3.2. Réaliser le façonnage d'un fût ESP</p>	<p>Observation du fût au sol Le candidat prend en compte les singularités physiques et altérations du fût, les forces qui s'exercent et les risques liés à la découpe pour décider de ses interventions et les adapter aux conditions tout au long de la réalisation</p> <p>Organisation du travail en sécurité sur le fût A partir des consignes données et de son observation, le candidat adopte un positionnement et un mode opératoire qui lui permet d'intervenir dans des conditions optimales de sécurité et d'ergonomie, d'obtenir le rendement attendu et de faciliter le travail du débardeur.</p> <p>Réalisation technique du façonnage La technicité du candidat dans le traitement et/ou les découpes du fût s'appuie sur une manipulation de la tronçonneuse qui permet d'optimiser leur valorisation en conformité avec la commande et les consignes.</p>
<p>UC 4 - C4 Réaliser des travaux manuels de débroussaillage forestier</p>	<p>C4.1. Réaliser des travaux de plantation de débroussaillage systématique ESP</p>	<p>Observation en continu du site d'intervention Le candidat repère les caractéristiques de la végétation dans son contexte, les éléments à préserver et les obstacles pour décider de ses interventions et les adapter aux conditions tout au long de la réalisation</p> <p>Organisation du travail A partir de la commande, des consignes données et de son observation, le candidat prévoit le matériel et les fournitures et adopte un mode opératoire qui lui permet d'intervenir dans des conditions optimales de sécurité et d'ergonomie et d'avancer dans son travail.</p> <p>Persévérance dans l'intervention La concentration et l'endurance du candidat dans l'utilisation de la débroussailleuse permettent une coupe complète et uniforme des végétaux et des finitions en conformité avec la commande</p>

UC - Capacité globale	Capacité à évaluer Modalité d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>UC 4- C4 Réaliser des travaux manuels de débroussaillage forestier</p>	<p>C4.2. Réaliser des travaux de débroussaillage sélectif ESP</p>	<p>Observation en continu de la végétation Le candidat repère les végétaux à préserver, à contenir ou à éliminer dans leur contexte pour décider de ses interventions et les adapter aux conditions tout au long de la réalisation.</p> <p>Organisation du travail A partir de la commande, des consignes données et de son observation, le candidat prévoit le matériel et les fournitures et adopte un mode opératoire qui lui permet d'intervenir dans des conditions optimales de sécurité et d'ergonomie et d'avancer dans son travail.</p> <p>Réalisation technique des travaux d'ouverture et d'entretien La technicité du candidat dans les travaux d'élimination sélective et le traitement des broyats permet de mettre en place une discontinuité horizontale et verticale de la végétation et/ou de préserver la multifonctionnalité de l'espace boisé en conformité avec la commande.</p>
<p>UC 5 - C5 Réaliser des travaux d'entretien courant du matériel forestier portatif</p>	<p>C5.1. Réaliser la maintenance conditionnelle de la tronçonneuse, de la débroussailleuse forestière et des outils forestiers ESP</p>	<p>Contrôle de l'état du matériel Le candidat vérifie de manière systématique la fonctionnalité et la sécurité de son matériel avant emploi, de manière à réduire les risques d'accident et à prévenir les défaillances matérielles. Il est vigilant envers le fonctionnement de sa tronçonneuse et le cas échéant de sa débroussailleuse tout au long de la journée de travail.</p> <p>Réalisation des interventions de maintenance conditionnelle Le candidat effectue les différentes opérations nécessaires au fonctionnement optimal et à la longévité du matériel forestier avant emploi et tout au long de la journée de travail.</p>
<p>UCARE- C6</p>	<p>C5.2. Réaliser des petites réparations sur la tronçonneuse et la débroussailleuse forestière ESP</p> <p>Bloc à choisir dans la liste du référentiel de certification en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière. ESP</p>	<p>Identification de la panne ou de l'anomalie Le candidat recherche de manière systématique l'origine de la défaillance, repère l'intervention à effectuer et décide de la conduite à tenir.</p> <p>Réalisation technique du dépannage ou de la réparation Le candidat effectue avec méthode les opérations et/ou changements de pièce nécessaires à la remise en état de la machine.</p> <p>Cf. Modalités d'évaluation spécifiques et critères des UCARE indiqués dans le référentiel de certification.</p>

ESP = évaluation en situation professionnelle

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Arrêté du 23 janvier 2024 portant création de l'option « bûcheron » du brevet professionnel agricole et fixant ses conditions de délivrance

NOR : AGRE2402052A

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles D. 811-166-1 à D. 811-166-8 ;

Vu le code du travail ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2007 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet professionnel agricole option « travaux forestiers » ;

Vu l'arrêté du 13 janvier 2014 relatif à la procédure d'habilitation pour la mise en œuvre des unités capitalisables et du contrôle en cours de formation pour les diplômes et titres de l'enseignement agricole préparés par les voies de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2020 fixant les conditions dans lesquelles les établissements d'enseignement agricole peuvent délivrer à leurs apprenants une attestation d'aptitude à la conduite en sécurité valant le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative interministérielle « agriculture, agroalimentaire et aménagement des espaces » en date du 21 novembre 2023 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement agricole en date du 22 décembre 2023,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Il est créé un brevet professionnel agricole option « bûcheron ».

Cette option est préparée dans les établissements d'enseignement habilités selon l'arrêté du 13 janvier 2014 susvisé.

Art. 2. – L'option « bûcheron » du brevet professionnel agricole est définie par un référentiel de diplôme.

Celui-ci comporte :

- a) Un référentiel d'activités ;
- b) Un référentiel de compétences ;
- c) Un référentiel d'évaluation.

Le référentiel de diplôme de l'option « bûcheron » figure en annexe I du présent arrêté.

Art. 3. – Le cycle de formation au brevet professionnel agricole option « bûcheron » est accessible aux candidats âgés de dix-huit ans au moins, répondant aux conditions d'inscription prévues aux articles D. 811-166-2 à 5 du code rural et de la pêche maritime.

Art. 4. – Le diplôme du brevet professionnel agricole option « bûcheron » est délivré selon la modalité des unités capitalisables. Il s'obtient par la capitalisation de six unités, dont une unité capitalisable d'adaptation régionale ou à l'emploi (UCARE) dont une liste indicative est fournie dans le référentiel.

Art. 5. – Conformément à l'article D. 811-166-3 du code rural et de la pêche maritime, dans le cas d'une préparation par la voie de l'apprentissage, la durée de la formation nécessaire à la préparation de l'option « bûcheron » du brevet professionnel agricole est d'au moins 800 heures en centre de formation pour 2 ans. La durée du contrat d'apprentissage peut être réduite selon les dispositions prévues par le code du travail.

Conformément à l'article D. 811-166-4 du code rural et de la pêche maritime, dans le cas d'une préparation par la voie de la formation professionnelle continue, la durée de la formation conduisant à la délivrance de l'option « bûcheron » du brevet professionnel agricole est d'au moins 800 heures en centre de formation. La durée de la formation en milieu professionnel est comprise entre huit et 12 semaines. Les durées minimales de la formation en centre et en milieu professionnel peuvent être réduites, après évaluation de positionnement du candidat organisé par le centre de formation.

Art. 6. – Un jury tel que prévu à l'article D. 811-166-7 du code rural et de la pêche maritime est chargé de la validation des plans de formation et d'évaluation. Il s'assure que les modalités d'évaluation sont en conformité avec celles prévues réglementairement.

Art. 7. – Les candidats ayant suivi la totalité de la formation relative au référentiel du diplôme du brevet professionnel agricole option « bûcheron » peuvent se voir délivrer une attestation valant le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) conformément aux dispositions prises par l'arrêté du 20 mai 2020 susvisé.

Art. 8. – Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2024.

A compter de cette date, les habilitations de centres de formation sont accordées pour le brevet professionnel agricole option « bûcheron » créé par le présent arrêté.

Art. 9. – A compter du 1^{er} janvier 2025, les habilitations en cours sur l'option « travaux forestiers » du brevet professionnel agricole n'ouvrent plus droit à création de nouvelle cohorte d'inscription aux examens. Ces habilitations sont caduques à l'issue de la dernière session d'examens organisée pour les candidats inscrits aux examens avant le 1^{er} janvier 2025.

Les dispositions de l'arrêté du 3 juillet 2007 susvisé demeurent toutefois en vigueur pour les candidats ayant commencé la formation avant le 1^{er} janvier 2025, jusqu'au terme de celle-ci.

L'arrêté du 3 juillet 2007 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet professionnel agricole option « travaux forestiers » est abrogé à partir du 1^{er} janvier 2027.

Art. 10. – A compter du 1^{er} janvier 2025, les inscriptions de candidats au brevet professionnel agricole option « travaux forestiers » ne sont plus possibles.

A l'issue de la dernière session d'examens, les candidats ajournés conservent le bénéfice des blocs de compétences validés, mais ils ne peuvent plus prétendre à la validation du brevet professionnel agricole option « travaux forestiers » créé par l'arrêté du 3 juillet 2007 susvisé. Ces candidats doivent obligatoirement s'inscrire à la préparation du brevet professionnel agricole option « bûcheron » créé par le présent arrêté. Ils peuvent faire reconnaître leurs acquis dans le cadre du nouveau brevet professionnel agricole, selon les termes de l'annexe II du présent arrêté et ce jusqu'à la rénovation de l'option créée par le présent arrêté.

Art. 11. – Le directeur général de l'enseignement et de la recherche, les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les directeurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt au ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 23 janvier 2024.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur général de l'enseignement
et de la recherche,*
B. BONAIMÉ

ANNEXE 3 - Repères sur les questionnements pour conduire les entretiens d'évaluation et recueillir l'avis des maîtres de stage ou d'apprentissage sur le développement des capacités de leurs stagiaires ou apprentis

L'entretien d'évaluation

L'entretien d'évaluation est :

- d'une part, un entretien d'explicitation qui doit permettre à l'évaluateur, en lien avec le périmètre de la capacité et le sujet de l'épreuve, de recueillir les éléments sur les **résultats obtenus, la réalisation, le raisonnement du candidat** dans une ou plusieurs situations vécues,
- d'autre part, un questionnement sur **l'adaptation du raisonnement dans d'autres situations de la même famille ainsi que dans les autres situations que la capacité recouvre.**

Cet entretien peut se réaliser à partir d'une ou plusieurs situations professionnelles vécues par le candidat dans son entreprise de stage/apprentissage en lien avec le sujet de l'épreuve et retenues par lui pour être supports de l'évaluation. Il peut également s'appuyer sur une ou plusieurs situations professionnelles observées par le formateur-évaluateur : dans ce second cas, le questionnement initial sur le contexte sera moins utile.

Soit le candidat a préparé une petite présentation : il expose rapidement la (ou les) situation vécue, son contexte et ses caractéristiques ; puis un échange s'engage entre lui et le formateur pour mettre à jour la façon dont il a pris en charge la (ou les) situation : ce qu'il a fait, ce qu'il a raisonné, comment il s'est adapté.

Soit le candidat n'a pas préparé de présentation et l'entretien s'engage directement.

Le tableau suivant présente, à partir du contexte posé, des exemples de questions qui peuvent être posées pour investiguer les différentes catégories de l'action du candidat en situation et évaluer le développement de sa capacité. Ce sont des questions-types, génériques, qui sont à contextualiser en fonction de l'épreuve, des critères et des indicateurs précisés dans la grille d'évaluation.

Il ne s'agit pas de tout investiguer et de poser l'ensemble des questions proposées. Ces propositions de questions ne constituent pas non plus une trame d'entretien à utiliser de manière chronologique.

<p>Contexte</p>	<p>Le formateur-évaluateur cherche des informations sur les caractéristiques de la situation.</p> <p>Buts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aider le candidat à focaliser sur une situation vécue qu'il rapporte et des moments précis de cette situation. • Permettre au formateur-évaluateur de se faire une représentation de la situation rapportée par le candidat. 	<ul style="list-style-type: none"> • J'aurais besoin de vous visualiser dans la situation : vous pourriez m'en dire un peu plus ? • C'était où ? Quand ? A quel moment ? • Vous étiez seul ? Vous travailliez avec qui ? • Vous deviez faire quoi ? Quelles consignes vous avait-on donné ? • Quel temps faisait-il ? • Vous aviez quels outils ? • Comment était le chantier/l'intervention ? Quelles étaient ses caractéristiques ? Qu'est-ce qu'il/elle avait de particulier ? <p>..</p>
<p>Résultats</p>	<p>Le formateur-évaluateur cherche des informations sur la réussite, le résultat final du travail : performance finale, conformité à la commande...</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au final, à quel résultat êtes-vous arrivé ? • Le maître de stage/apprentissage en a-t-il dit quelque chose ?
<p>Réalisation</p>	<p>Le formateur-évaluateur cherche à appréhender comment le candidat s'y est pris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il s'intéresse au déroulement chronologique du travail dans la situation rapportée, à la succession des opérations (le quoi). - A certains moments clés ou délicats de la situation, il cherche à percevoir la façon dont le candidat s'y est pris pour réaliser le travail (le comment) : • Son autonomie • Son coup de main : conformité à des gestes professionnels, rapidité, rythme, habileté-fluidité... • Ses comportements professionnels : respect de la sécurité, application des principes d'ergonomie, prise en compte des impacts de son travail sur les ressources communes, attention aux végétaux et à leur contexte, relation aux animaux... • La coopération avec les autres : coordination du travail du candidat avec celui des autres <p>But : éclairer les résultats et gestes observables, la partie visible de l'action du candidat au cours de son travail dans la ou les situations rapportée/s.</p>	<p>En complément de l'exposé initial du travail réalisé par le candidat, le formateur peut faire préciser :</p> <p>⇒ Sur le déroulement chronologique du travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelles ont été les étapes du travail ? Comment vous y êtes-vous pris ? • Au début, vous avez commencé par faire quoi ? Et ensuite ? Et ensuite encore ? • A la fin, vous avez fait quoi ? • Et sur cette opération X [à nommer], à ce moment-là, comment avez-vous fait ? • Quels incidents ou aléas avez-vous rencontrés ? <p>⇒ Sur la façon dont le candidat s'y est pris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour le travail à réaliser [à nommer], c'est vous qui avez choisi cet outil [à nommer] ? C'est vous qui avez décidé de faire de cette façon ? Vous en avez discuté avec quelqu'un ? • Vous dites qu'à ce moment, vous avez remarqué quelque chose qui pouvait poser problème sur les végétaux/le chantier [Imprévu ou aléa à nommer] : Vous avez fait quoi ? • Pour faire ce travail/Avec cet outil [à nommer], vous vous y êtes pris comment ? Il y avait un geste particulier à faire/un coup de main à prendre ? Vous êtes à l'aise/rapide avec ce geste ? • Quelles précautions avez-vous prises (vis-à-vis de la sécurité, de l'ergonomie, des impacts sur l'environnement) ? • Et par rapport à votre collègue ? Lui faisait quoi et vous quoi exactement ? Comment vous vous êtes entendus pour travailler comme ça ? <p>..</p>

	<p>Au fur et à mesure du récit du déroulement du travail par le candidat, sur des moments précis qu'il rapporte (début, fin, moments clés ou délicats), le formateur-évaluateur s'intéresse au raisonnement du candidat dans la situation et questionne les différents éléments qu'il a utilisés et mis en lien pour réaliser le travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les buts • Les prises d'informations • Les connaissances et règles d'actions <p>But : mettre à jour – on parle d'élucider – les raisonnements tenus par le candidat au cours de son travail dans la ou les situations rapportées/s, la partie invisible de son action.</p>	<p>Sur les buts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quel était le but du travail à réaliser ? Avez-vous fait du bon travail ? Sur quoi vous appuyez-vous pour le dire ? • Quel résultat cherchiez-vous à obtenir ? • Quand ça ne marche pas bien, c'est comment ? <p>Sur les prises d'informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quand vous êtes arrivé, qu'est-ce que vous avez remarqué de particulier sur ce chantier ? • A quoi/quelles caractéristiques fallait-il prêter attention ? Sur quels points fallait-il être particulièrement attentif/vigilant ? Quels sont les éléments observés dans la situation qui pouvaient perturber la réalisation ? • Qu'est-ce que vous avez regardé/senti/pris en compte pour démarrer votre travail ? Puis pour le corriger ? Le faire évoluer ? • Comment avez-vous ajusté votre travail ? Quand vous faites ce travail [à nommer], à quoi vous voyez/comment contrôlez-vous qu'il est bien fait/qu'il se déroule bien ? <p>Sur les connaissances-règles d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce mot que vous avez employé [à nommer], qu'est-ce que vous voulez dire par là ? • Vous venez de me dire que vous aviez fait ça/ utilisé cet outil [à nommer] : comment saviez-vous que c'était ça/comme ça que vous deviez faire ? • Pour faire ce travail/Avec cet outil [à nommer], vous avez dit que vous faisiez ce/s geste/s [à nommer] : vous pouvez me montrer/m'en dire un peu plus ? • A quoi voyez-vous qu'il faut faire ça ? Si vous ne le faites pas, il se passe quoi ? Et si vous voulez obtenir tel résultat, vous faites comment ? • Pour faire ce travail [à nommer], qu'est-ce qui est important à faire/he pas faire ? • Que faites-vous de mieux qu'avant dans ce type de situation ?
--	--	--

<p>Adaptation du raisonnement</p> <p>Variabilité (au sein d'une famille de situation) / Diversité (des situations)</p>	<p>Le formateur-évaluateur cherche à appréhender les adaptations du raisonnement du candidat</p> <ul style="list-style-type: none"> à des variations de la même situation (dans la même famille), aux autres situations couvertes par la capacité. <p>But : apprécier la capacité de transfert du candidat, la construction d'un modèle/schéma d'action qui lui permet de transférer ce qu'il a construit à d'autres situations en lien avec la capacité.</p>	<p>Sur des variations de la même situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Si dans la même situation, un élément du contexte [à nommer] changeait, que se passerait-il ? Comment vous y prendriez-vous ? Qu'est-ce qui changerait dans la réalisation du travail, dans les raisonnements à tenir, dans les techniques, dans les résultats ? Si dans la même situation, on vous demandait de réaliser une pratique en lien avec les T(A)E [à nommer], comment vous y prendriez-vous ? Si, pour atteindre le même but, votre entreprise vous demandait de réaliser une pratique plus écologique/durable [à nommer], comment feriez-vous ? Avez-vous vécu d'autres situations de la même famille ? Vous y êtes-vous pris de la même façon ? Qu'est-ce qui était différent ? Et donc, comment avez-vous fait ? <p>...</p> <p>Sur d'autres situations couvertes par la capacité</p> <ul style="list-style-type: none"> Si dans le même contexte, vous aviez un autre travail à faire (en lien avec la capacité) : comment vous y prendriez-vous ? que cherchiez-vous à faire et en faisant attention à quoi ? Avez-vous vécu d'autres situations en lien avec la capacité X ? Vous y êtes-vous pris de la même façon ? Qu'est-ce qui était différent ? Et donc, comment avez-vous fait ? <p>...</p>
---	--	---

Pour aller plus loin sur la conduite de l'entretien fondé sur des techniques de l'explicitation et la mobilisation en situation de ce questionnement :

- Une vidéo sur l'évaluation en situation professionnelle d'une capacité du CAPa ARC <https://chlorofli.fr/diplomes/secontaire/capa/video/video-uc#c4266>
- Une vidéo sur l'entretien d'explicitation : https://educagri-editions.fr/notice?id=R_N24RLI057&queryId=deec713a-699d-4285-a5d5-bb0c24c8faf0-draft-data-1&posInSet=1
- Une vidéo sur le modèle de l'action : https://educagri-editions.fr/notice?id=R_N24RLI059&queryId=deec713a-699d-4285-a5d5-bb0c24c8faf0-draft-data-1&posInSet=3

Le recueil de l'avis du professionnel :

L'avis du professionnel est complémentaire des traces éventuelles de la réalisation du travail et des raisonnements tenus par le candidat pour formuler un jugement évaluatif global sur le développement de la capacité de ce dernier. L'encart suivant est un exemple de questionnement que l'évaluateur pourra utiliser pour recueillir l'avis du maître de stage ou d'apprentissage sur ce développement.

Ces questions doivent permettre au tuteur de formuler une appréciation globale sur le travail réalisé par le candidat et de donner les critères – les siens, pas ceux du référentiel d'évaluation – sur lesquels il s'appuie pour juger du résultat final, de la manière dont le candidat s'y est pris et de sa compréhension de l'action.

En lien avec une capacité X et les différents travaux et SPS qu'elle recouvre ainsi que le sujet de l'épreuve pour la valider :

⇒ Le candidat s'est-il débrouillé de ces différents travaux et situations (couverts par la capacité) ?
Que pensez-vous de son travail ?

- du résultat auquel il parvient ?
- de la manière dont il s'y prend ?
- de la compréhension de ce qu'il fait et de vos attentes sur ces travaux ?

⇒ Sur quoi vous appuyez-vous pour donner cet avis ?

- Dans quelle mesure pouvez-vous lui faire confiance pour réaliser ces travaux/prendre en charge ces situations ?
- Le sentez-vous prêt sur ces travaux et SPS ?
- Sur ces travaux et situations, l'embaucheriez-vous demain ?

⇒ L'évaluateur interrogera également le tuteur sur les éléments de contexte du travail réalisé par le candidat : ceux-ci sont constitutifs de la ou des situations de travail supports de l'évaluation :

- Qu'y avait-il de particulier à prendre en compte dans votre entreprise pour réaliser le travail demandé ?
- Quelles caractéristiques le candidat devait-il prendre en compte pour réaliser son travail ?

Ces questions permettent au tuteur d'indiquer les éléments de contexte de l'entreprise qui ont ou auraient dû influencer la réalisation du travail demandé au candidat.



Dispositif du Ministère de l'agriculture pour accompagner l'enseignement agricole technique



L'Institut Agro Dijon
Eduter Ingénierie
26 Bd du Docteur Petitjean
BP 87 999
21079 DIJON cedex
<https://institut-agro-dijon.fr/>
<https://eduter.fr/eduter-ingenierie/>

Juin 2024